

STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES AIRES PROTÉGÉES DE LA VIENNE

23 JANVIER 2024

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION TERRITORIAL
NOUVELLE-AQUITAINE - 2022-2024**



Ordre du jour

1 / Rappels sur la SNAP et le PAT Nouvelle-Aquitaine

Pilier 1 du PAT : renforcement du réseau d'aires protégées

2 / Avancement des procédures de création d'Aires Protégées

3 / Méthode d'identification des enjeux de protection à l'échelle régionale et départementale

4 / Projets et méthode pour alimenter les plans d'action suivants

Pilier 2 du PAT : amélioration du réseau d'Aires Protégées

5 / focus sur des mesures intéressant le territoire



1 / Rappels sur la SNAP et le PAT Nouvelle-Aquitaine



La SNAP 2030

- Biodiversité soumise à des pressions multiples / inédites (« processus d'effondrement », « 6ème extinction des espèces »...)
- La SNAP 2030 vise à accroître la surface des aires protégées et à renforcer leur résilience face aux changements globaux
- Mesures à décliner sur les territoires (régions et façades) au travers de plans d'actions territoriaux triennaux successifs (2022-2024 ; 2025-2027 ; 2028-2030)
- Une stratégie qui souligne le rôle moteur des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, pour préserver la biodiversité
- Une stratégie qui n'est pas limitée aux outils réglementaires, mais qui repose sur une diversité d'outils et leurs synergies, en réponse à une diversité d'écosystèmes, d'enjeux de gestion, d'usages...
- Une politique publique prioritaire du gouvernement



La SNAP 2030 : un outil de la planification écologique

- Un plan pour réussir la transition écologique et suivre une trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de pression sur notre biodiversité, et de meilleure gestion de nos ressources
- Un plan concret, collectif, équitable et crédible

	Leviers	Objectifs nationaux	Sources
	Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique	Identifier les points noirs prioritaires d'ici à 2025 et les résorber d'ici à 2030	Stratégie Nationale Biodiversité 2030
	Augmentation de la surface en aire protégée	30% du territoire national en aire protégée dont 10% en protection forte	Stratégie Nationale Biodiversité 2030
Préservation des espaces naturels	Augmentation de la part des forêts sous gestion durable	100% forêts publiques et restauration des forêts privées supplémentaires sous DGD	SNB 2030 et SNPF Seuil légal PSG de 25 à 20ha
	Restauration des habitats naturels	30% des habitats dégradés d'ici 2030, 20% du territoire (obj. UE)	SNB 2030 (application du règlement européen)
	Accompagnement à la réduction de l'usage des phytos	-50% des usages et des risques par rapport à la période 2015-17 (NODU)	Stratégie Ecophyto (en cours de consultation)
	Contribution du territoire à la trajectoire nationale de développement de l'agriculture biologique et de HVE	21% de la SAU en AB et 50 000 exploitations sous certification HVE en 2030	Planification écologique
	Alimentation	Respect des objectifs Egalim dans la restauration collective	50% de produits de qualité et durables, dont 20% issus de l'AB
Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau	Réduction nationale à 2025 de 10% des prélèvements d'eau hors agriculture	Plan Eau
	Protection des zones de captage d'eau	100% des captages sensibles sous plan de gestion pour la sécurité sanitaire des eaux	Stratégie Nationale Biodiversité 2030 et Plan Eau
	Désimperméabilisation des sols	Pas d'objectif à date	Plan Eau
Economie circulaire	Diminution de la quantité de déchets enfouis	Objectif de diviser par 2 la quantité de déchets enfouis entre 2010 et 2025	LTECV
	Augmentation du taux de collecte de certains déchets	100% de tri à la source des biodéchets, 90% de collecte des bouteilles plastiques	Loi AGEV



La SNAP 2030 : un outil de la planification écologique

Objectifs de la COP régionale Nouvelle-Aquitaine sur ce levier :

- Disposer aux niveaux national et territorial d'un réseau d'aires protégées cohérent, étendu et géré au bon niveau
- Préciser la trajectoire de classement de nouvelles aires protégées, dont les zones sous protection forte, ainsi que la gestion et les actions associées



Le PAT nouvelle-Aquitaine

Le plan d'actions territorial Nouvelle-Aquitaine transmis le 16 mars 2023 au Ministre s'articule autour de 2 piliers d'actions :

- **Pilier 1** : contribuer aux objectifs de **30%** d'espaces protégés et de **10 %** bénéficiant d'une "protection forte" à l'échelle du territoire national et de la mer sous juridiction

=> 4 fiches actions

- **Pilier 2** : conforter le réseau d'aires protégées, sa connectivité, améliorer sa gestion, accompagner les activités humaines, conforter la place des espaces protégés dans les territoires et leur rôle pour la connaissance de la biodiversité

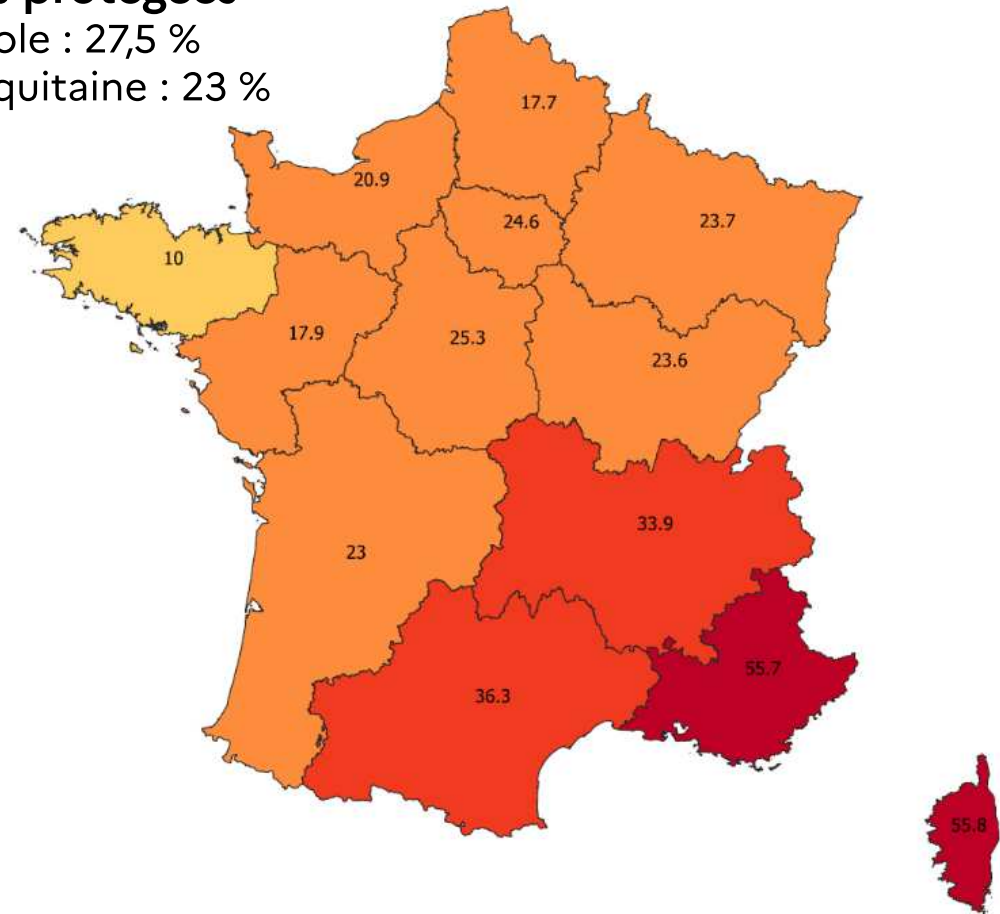
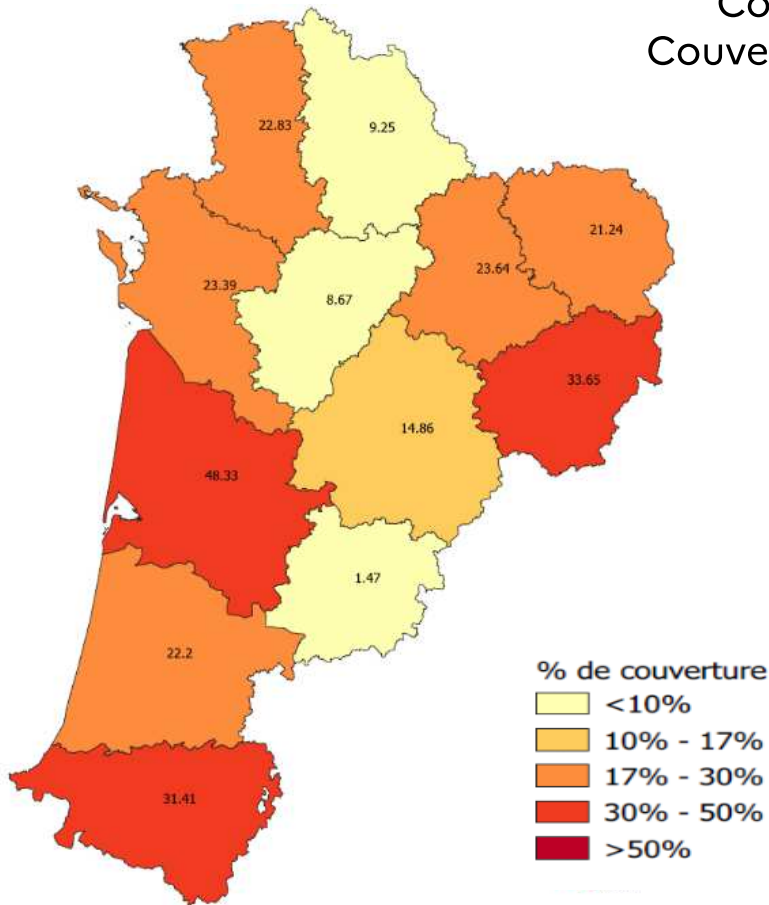
=> 16 fiches actions

PAT NA = volet « espaces protégés» de la Stratégie Régionale Biodiversité



Etat des lieux des aires protégées au niveau régional / départemental

Couverture en aires protégées
 Couverture métropole : 27,5 %
 Couverture Nouvelle-Aquitaine : 23 %



% de couverture
 < 10%
 10% - 17%
 17% - 30%
 30% - 50%
 > 50%

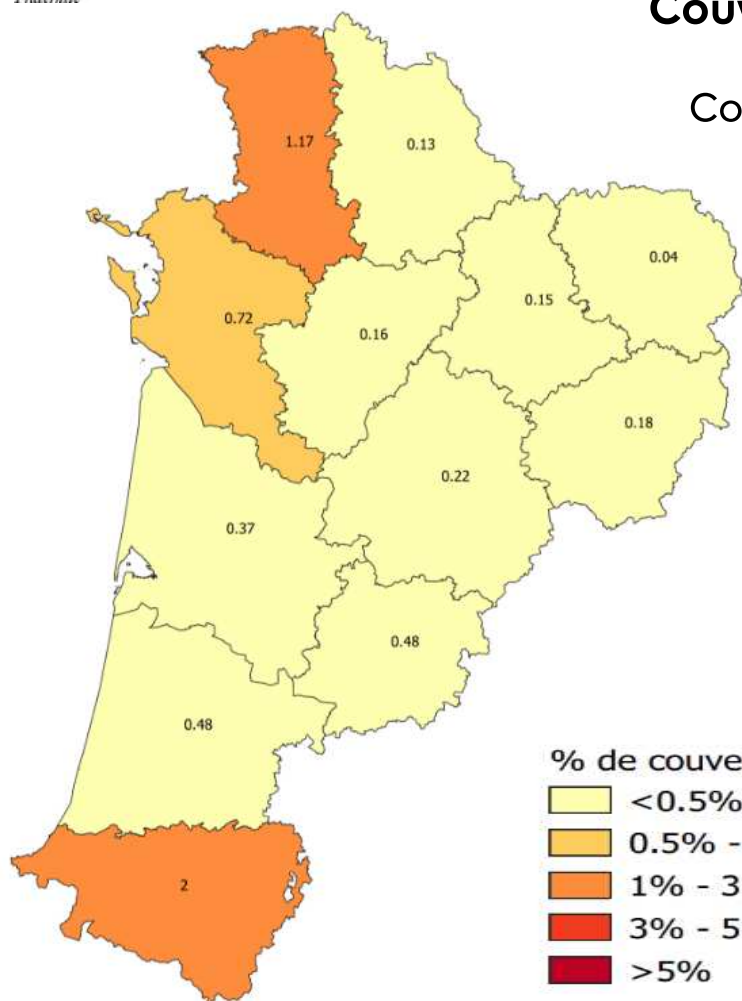


Etat des lieux des aires protégées au niveau régional / départemental

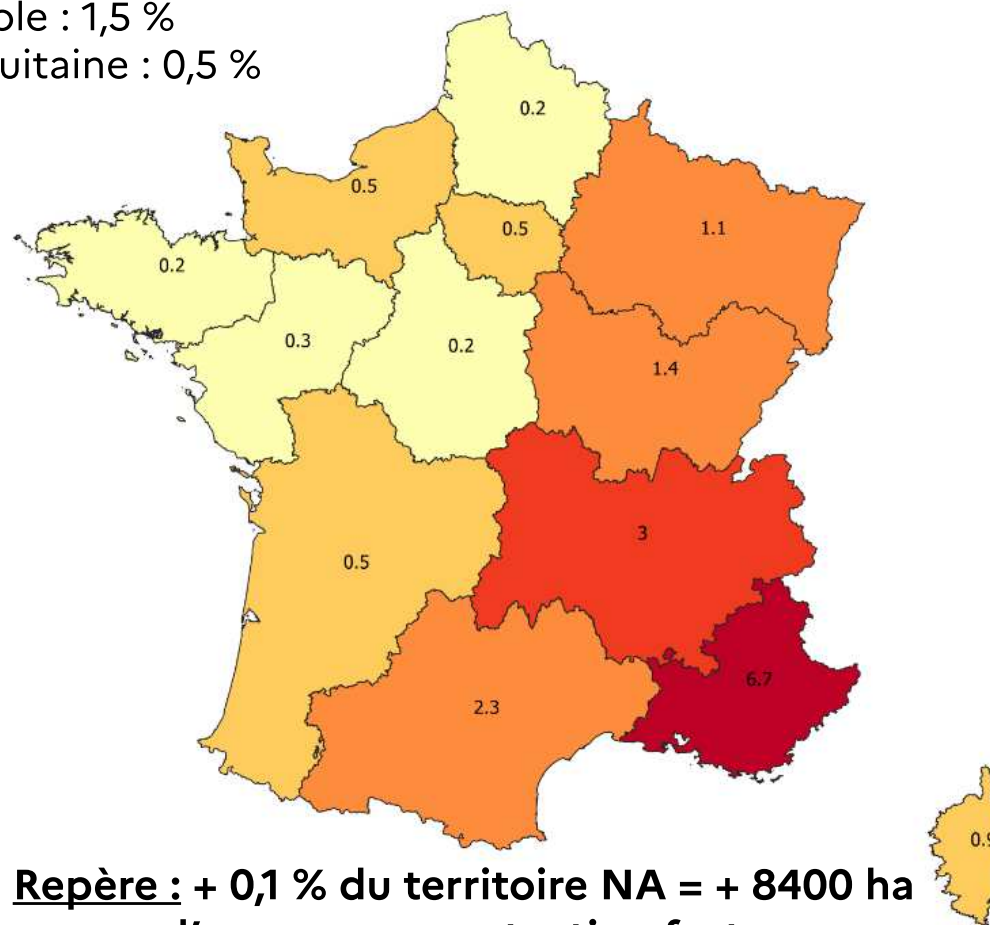
Couverture en aires protégées fortes

Couverture métropole : 1,5 %

Couverture Nouvelle-Aquitaine : 0,5 %



% de couverture



Repère : + 0,1 % du territoire NA = + 8400 ha d'espaces en protection forte

Renforcer le réseau d'aires protégées

Une priorité : augmenter la superficie des aires protégées fortes avec deux démarches complémentaires

- **création de nouvelles aires protégées** (ou extension aires existantes) :

RNN, RNR, AP, RB, listes géologiques = protections fortes

(PNR et sites Natura 2000 = protections simples)

- **reconnaissance en tant que protection forte d'espaces naturels** listés par le décret du 12 avril 2022 : **maîtrise foncière des CEN et CdL, ENS, ORE...** (analyse au cas par cas)

Deux temporalités :

- projets à lancer pendant la durée du premier plan d'actions territorial : **liste des projets inscrits au PAT 2022-2024**
- enjeux et ambitions de protection à horizon 2030 : **à fixer pour les PAT suivants**

Objectif PAT N-A : atteindre rapidement 1 % de protection forte



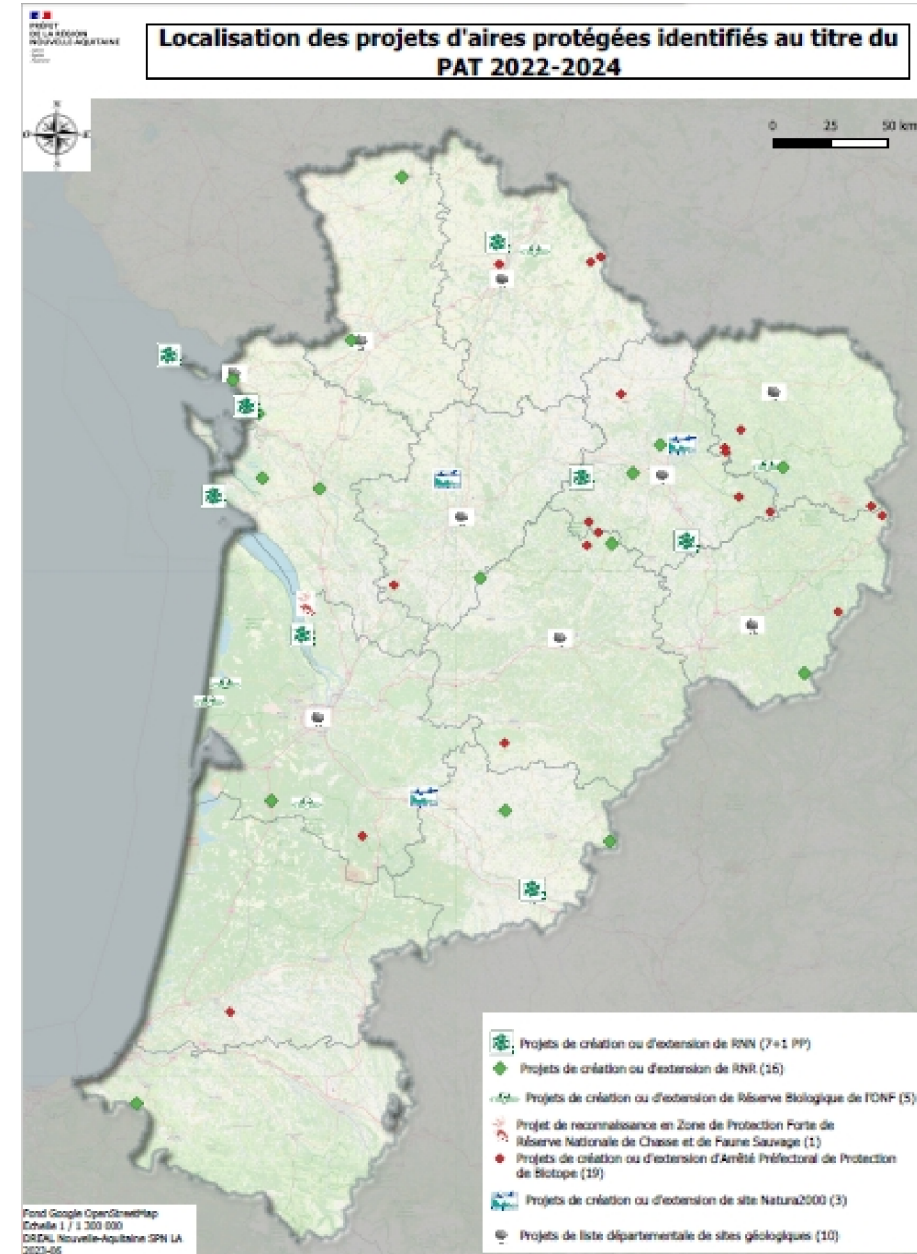
Liste du PAT : synthèse NA des remontées préfectorales

Outil de protection	Nombre de projets	Superficie potentielle ha
RNN	7	~ 3 500
Périmètre de protection RNN	1	~ 18 000
RNR	~ 15	~ 3 000
Réserve biologique	5	~ 3 000
APP	19	~ 3 000
Liste départementale géologique	10	~ 250
Natura 2000	3	~ 6 000
PNR	3	~ 450 000

Création AP fortes ~ 13 000 ha
Création AP simples ~ 475 000 ha



Localisation des projets identifiés dans le PAT NA (hors projets PNR)

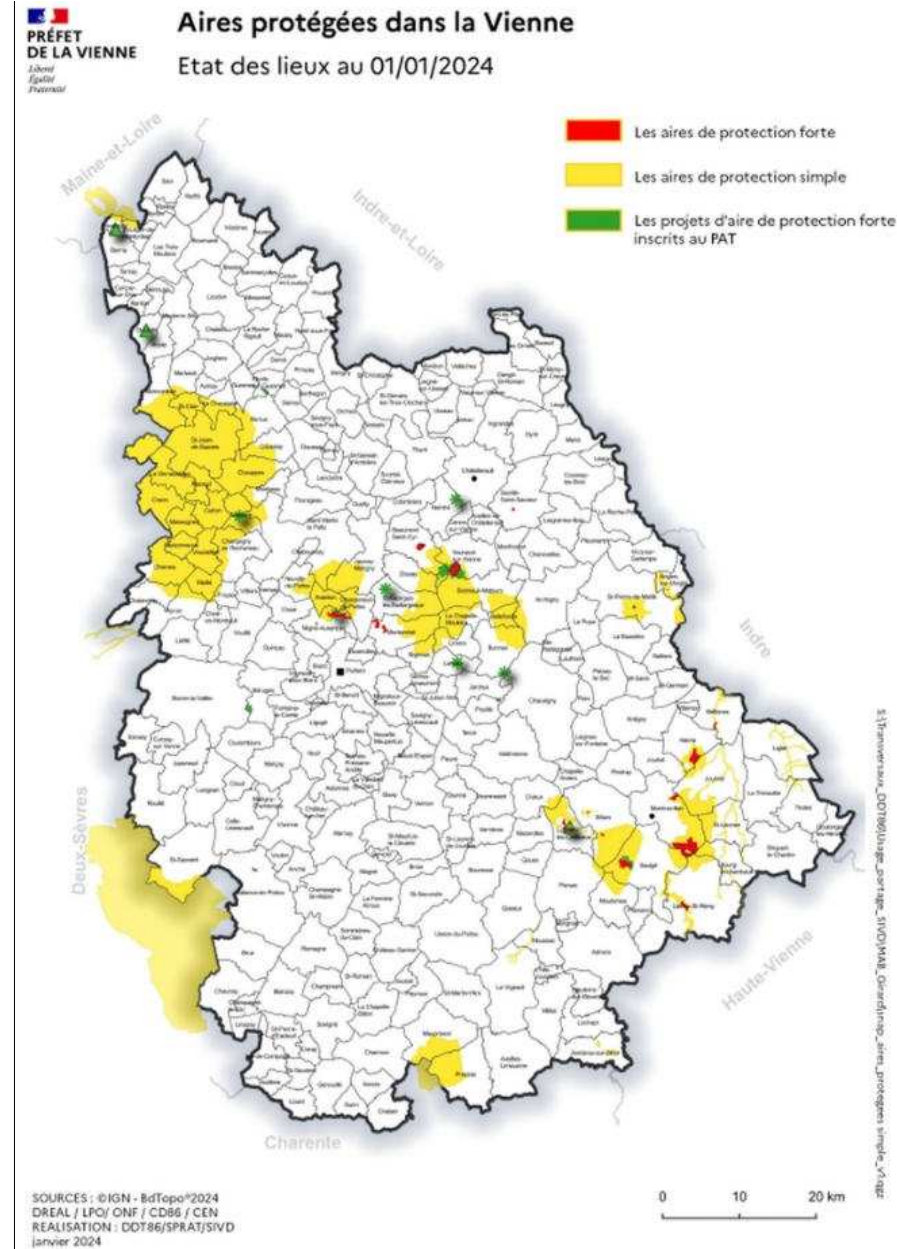


Mise en œuvre Pilier 1 du PAT NA :

2 / Avancement des procédures de création d'aires protégées



Carte des projets retenus dans la Vienne



Avancement des projets retenus au PAT NA

synthèse

Sites	Porté par	Protection visée	Etat d'avancement
RNN HAUT POITOU 6 sites dans le département, en commun avec le 79 35ha environ	CEN NA	FORTE	Désignation en cours du préfet coordonnateur
Réserve Biologique Dirigée des Landes de Moulière Forêt de Moulière 350ha environ	ONF	FORTE	Lancement des études biologiques sur le périmètre du projet de RBD et début rédaction du dossier de création
3 APPB chiroptères St Pierre-de-maillé, Angles-sur-anglin, Migné-auxances 11,3ha environ	VN	FORTE	Pour les 2 APPB Mazaire et Boisdichon : Consultation réalisée, réunion en mairie avec les propriétaires et CdS 16/01/24, passage CDNPS 1 ^{er} trim 2024, approbation 2 ^e trim 2024 Pour les APPB Sablons : démarche à lancer
Liste départementale géologique St Laon, Pouançay, Lussac-les-Châteaux 19ha environ	DREAL DDT 86	FORTE	Sites identifiés, démarche à lancer pour liste à approuver en 2024
Demande de classement de 5 ENS bois de la Loge à Pouillé, Verrerie à Béruges, Léché à Saulgé, Fontou à Valence-du-Poitou et la zone humide en forêt de Scévolles à Monts-sur-Guesnes 220ha environ	CD86	FORTE	En attente des critères de reconnaissance en protection forte



Avancement des projets retenus au PAT NA

Projets APPB chauve-souris

PRÉSENTATION VIENNE NATURE
Miguel GAILLEDRAT



Projets d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope :

- Grotte de Boisdichon (Angles-sur-l'Anglin, 86)
- Aven de Mazaire (Saint-Pierre-de-Maillé, 86)



Intérêts écologiques des 2 cavités :

Grottes naturelles utilisées par 11 espèces de Chiroptères comme :

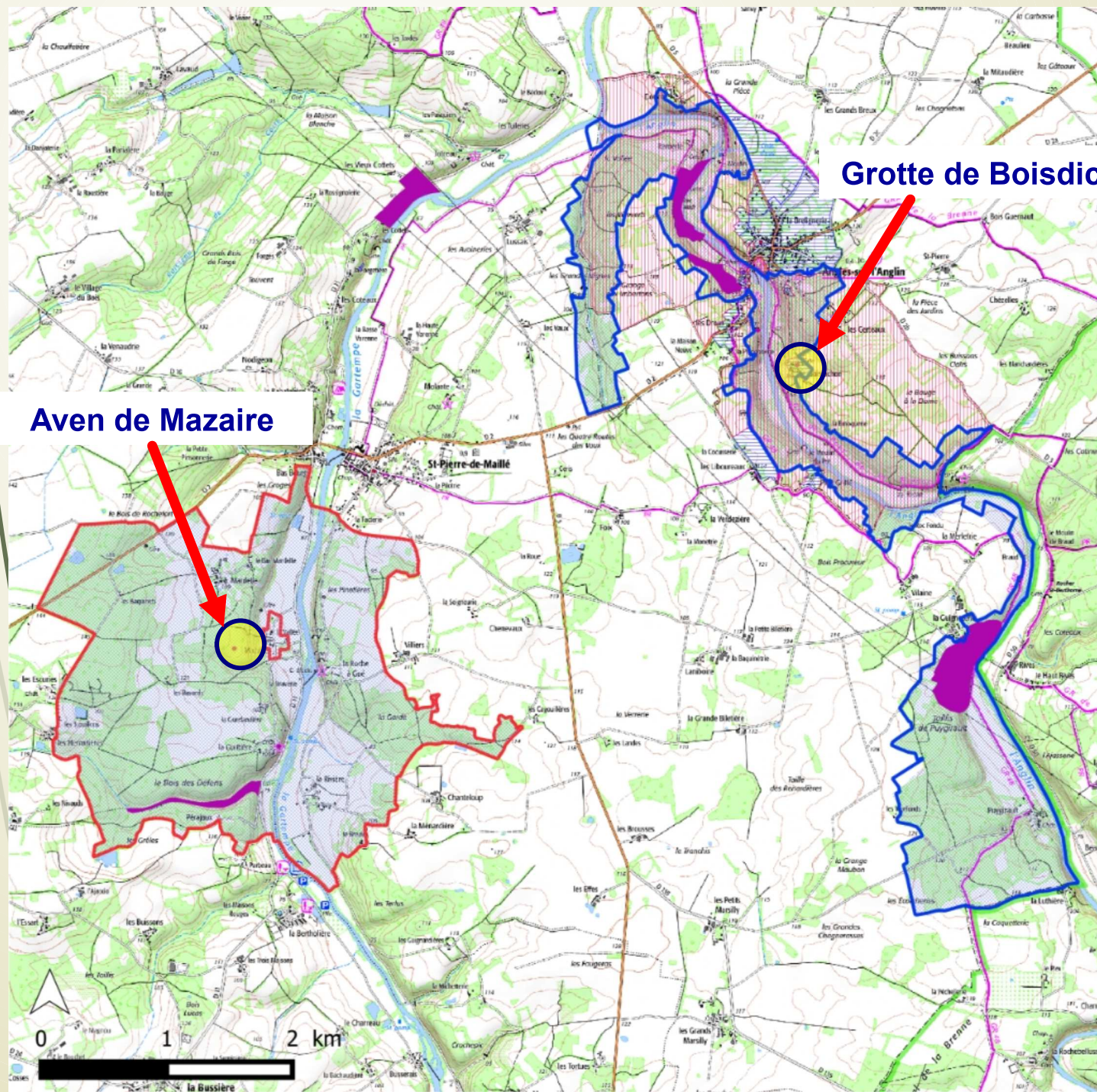
- ✓ Sites d'hibernation
- ✓ Sites de reproduction (parturition)
- ✓ Site de swarming (Boisdichon)
- ✓ Sites de valeur nationale



Les Chiroptères sont :

- ✓ protégés sur le plan réglementaire (Arrêté ministériel du 23/04/2007 modifié le 15/09/2012)
- ✓ d'intérêt communautaire (annexes 2 et/ou 4 de la DHFF)
- ✓ visés par un PNA avec une déclinaison régionale

Zonages environnementaux

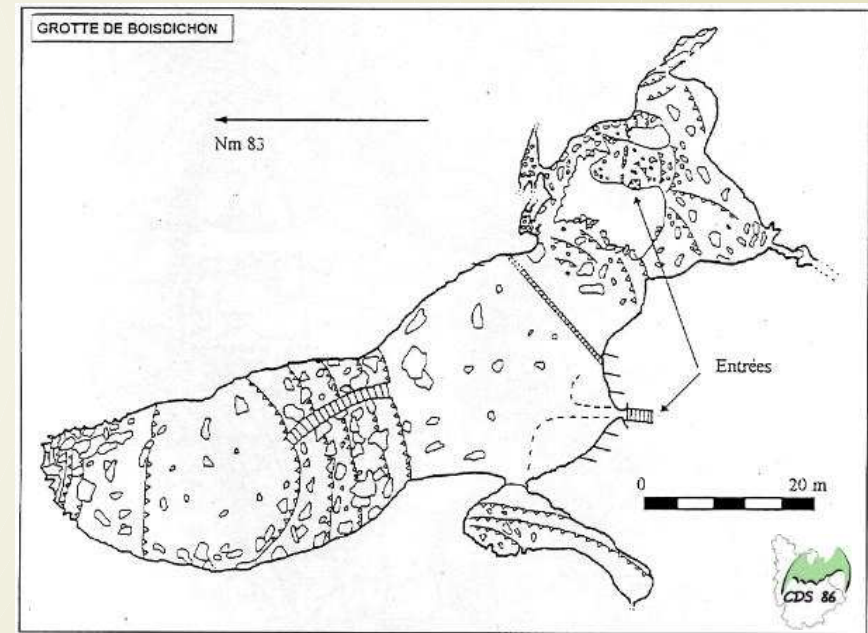


- Site Natura 2000 Basse Vallée de la Gartempe
- Site Natura 2000 Vallée de l'Anglin
- ZNIEFF Type 1
- ZNIEFF Type 2
- Sites classés
- Sites inscrits



Conception : © Vienne Nature, Sept. 2023
 Source : IGN - SCAN25 2020

Grotte de Boisdichon (Angles-sur-l'Anglin, 86)



Plan topographique de la grotte de Boisdichon (source : CLAC, 1983).



Intérêt majeur:

- ✓ Suivis : 1996-2022
- ✓ Hibernation : 1000 à 1600 ind. (11 espèces)
- ✓ Parturition : 500 à 900 ind. (1 espèce)
- ✓ Swarming : 8 espèces





Grotte de Boisdichon (Angles-sur-l'Anglin, 86)

Périmètre APPB (0,187 ha)

- 4 parcelles (4 propriétaires)



Site Natura 2000 Vallée de L'Anglin

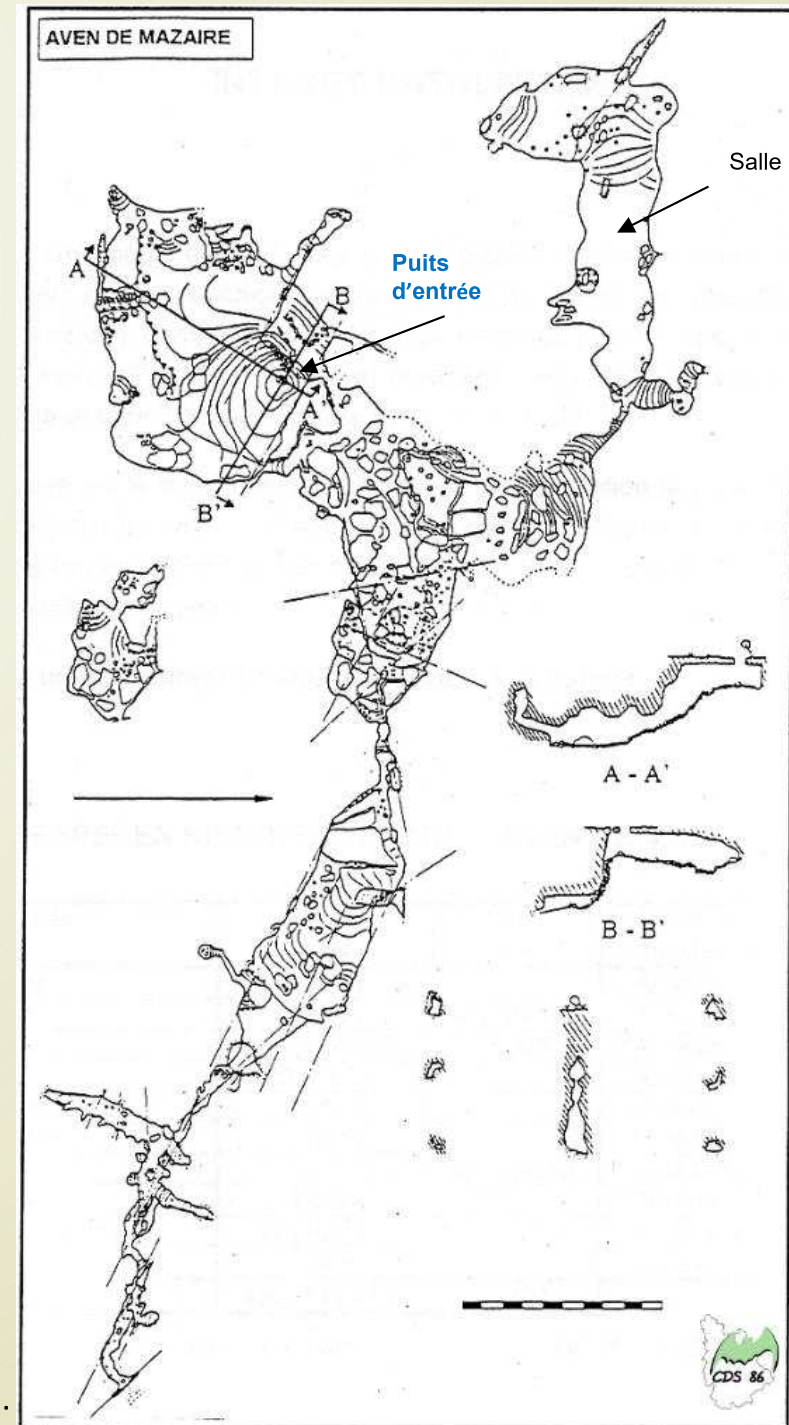
-  Limites du site Natura 2000
-  Cavité : Boisdichon
-  Cadastre
-  Proposition de périmètre APPB

Aven de Mazaire (Saint-Pierre-de-Maillé, 86)



Intérêt majeur:

- ✓ Suivis : 1990-2022
- ✓ Hibernation : 500 à 1670 ind. (10 espèces)
- ✓ Parturition : 1900 ind. (3 espèces)

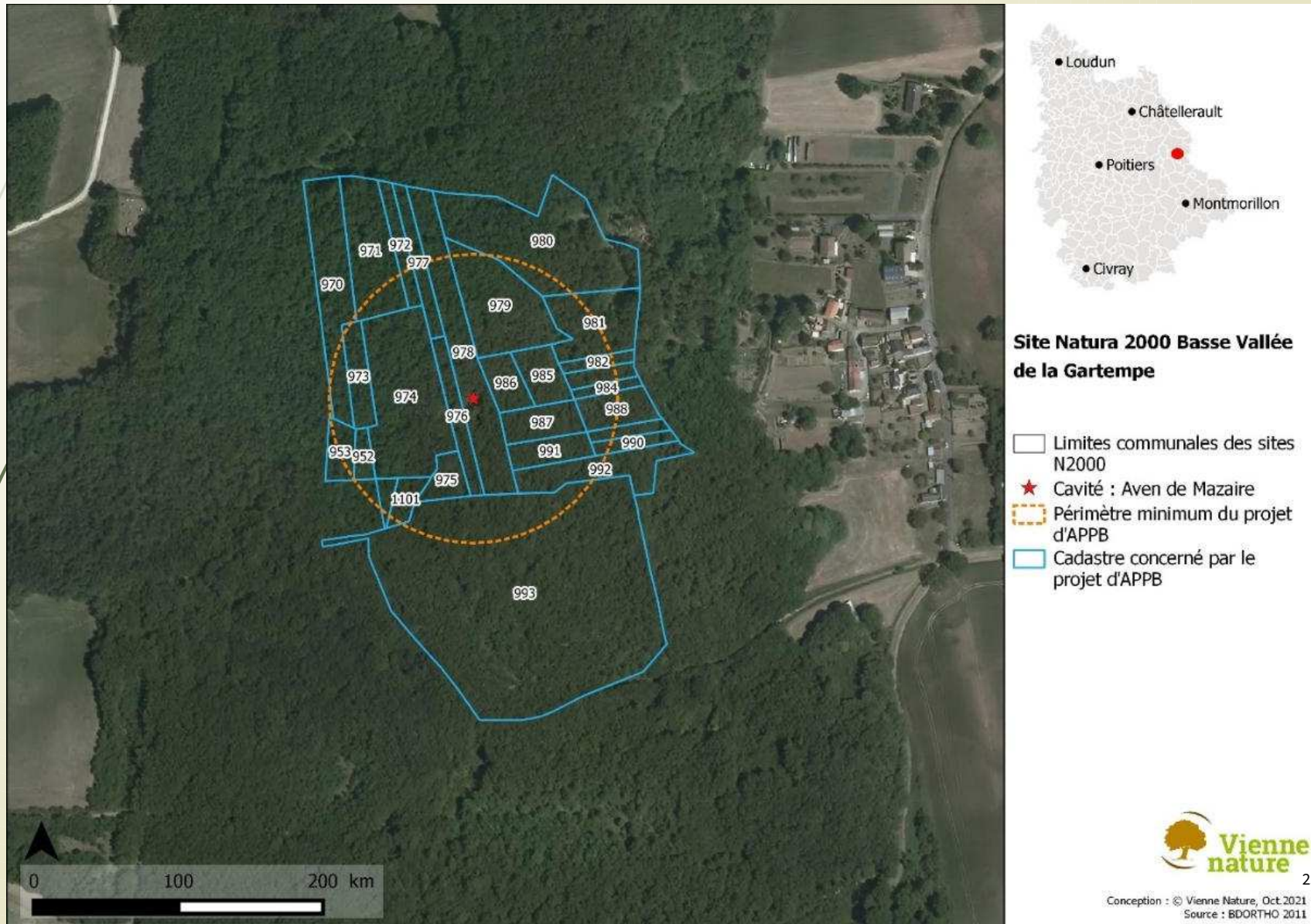


Plan topographique de l'Aven de Mazaire (source : CDS86).

Aven de Mazaire (Saint-Pierre-de-Maillé, 86)

Périmètre APPB : parcelles dans périmètre de 100 m (7,1 ha)

- 28 parcelles (35 propriétaires)



Carrière des Sablons (Migné-Auxances, 86)

Intérêt majeur:

- ✓ Suivis : 1988-2023
- ✓ Hibernation : 500 à 1400 ind. (10 espèces)



Avancement des projets retenus au PAT NA

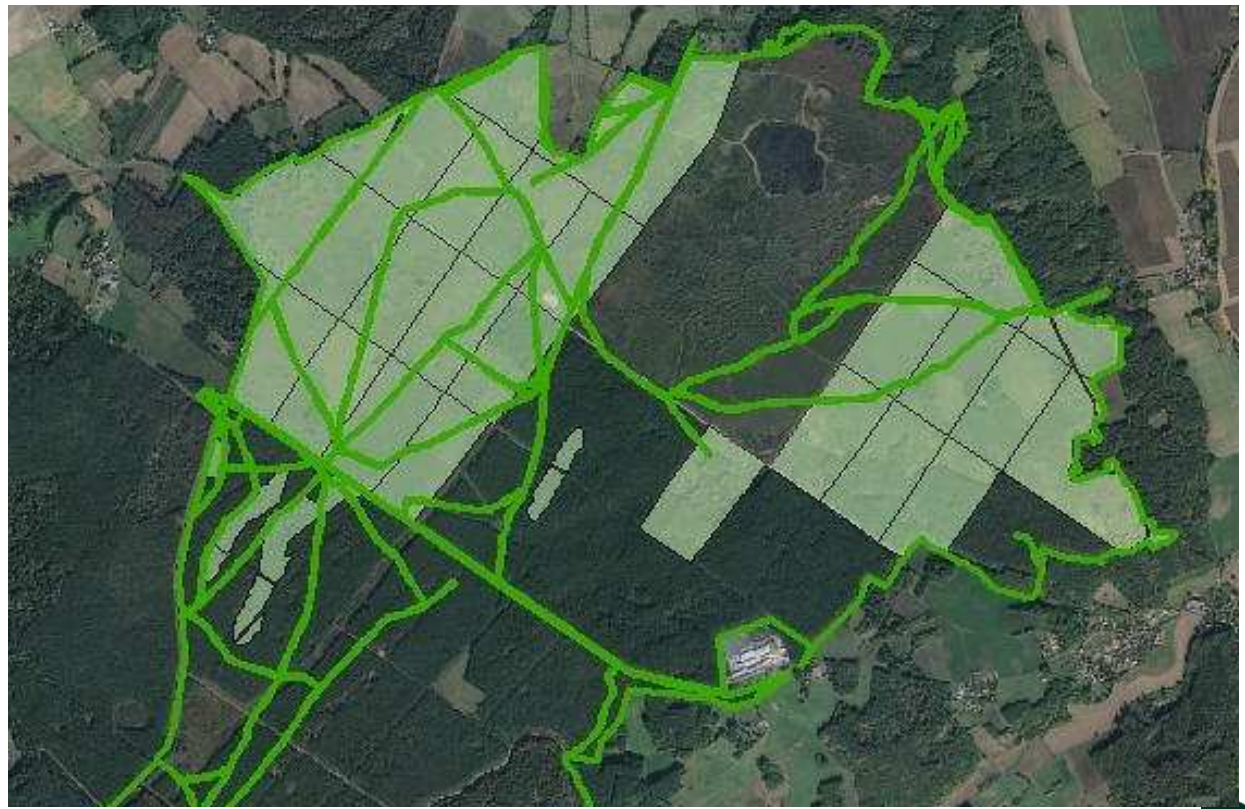
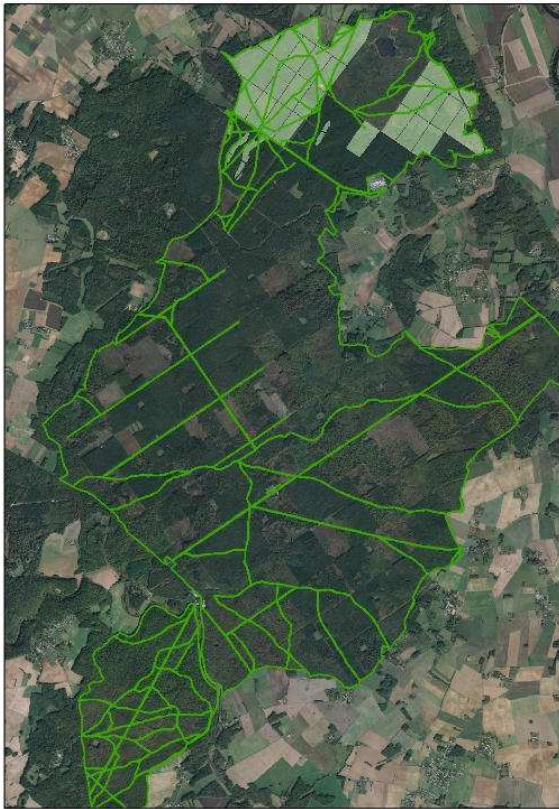
Création Réserve Biologique Dirigée des Landes de Moulière

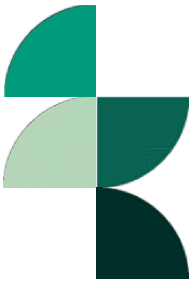
PRÉSENTATION ONF
Magalie CREVECOEUR





Projet de RBD des Landes de Moulière





Quelques éléments de contexte



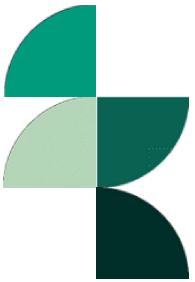
Surface : environ 350 ha, au nord de la FD de Moulière

- 330 ha de landes classées en « série d'intérêt écologique particulier » dans l'aménagement forestier depuis 1997
- 15 ha restaurés en 2022 et 2023 grâce au Plan France Relance

Novembre 2021 : labellisation Ramsar des Landes du Pinail, correspondant au contour du site Natura 2000 ; demande expresse de la commission d'évaluation de donner un statut de protection plus fort que celui du régime forestier pour les parcelles hors RN.

Février 2022 : tournée pour avis d'opportunité avec la directrice territoriale et le référent national « Réserves »





La procédure de création d'une RB



1/ L'initiative de la procédure de demande de classement en réserve biologique appartient à l'ONF en forêt domaniale, sur proposition du service gestionnaire de la forêt ou une sollicitation des milieux naturalistes.

2/ La direction générale de l'ONF (en interface avec les ministères de tutelles et le CNPN, et responsable de la cohérence nationale du réseau de RB) prononce un avis technique d'opportunité qui marque le lancement de l'instruction du dossier de création.

3/ L'ONF élabore le dossier de création, qui constitue également le premier plan de gestion de la réserve. L'avis de la DREAL et de la DRAAF sur le dossier de création est requis (avis simple).

4/ Le dossier de création est soumis à l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature.

5/ La création de la RB intervient par arrêté des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture. L'arrêté interministériel de création de la réserve vaut également arrêté d'approbation du premier plan de gestion.





Etat d'avancement

- Fin 2022 : demande de moyens pour travailler sur le projet (financements MIG BIO)
- Courant 2023 : lancement d'études sur le périmètre du projet de la RBD
 - Dispositif de surveillance des micromammifères
 - Dispositif de surveillance des Chiroptères
 - Inventaire Reptiles (sur 2 ans)
- + début de rédaction du dossier de création (= premier plan de gestion)





Sous les 15 ha de pinèdes...



582 mares !



Avancement des projets retenus au PAT NA

Réserve Naturelle Nationale du Haut-Poitou

PRÉSENTATION DREAL NA



Avancement des projets retenus au PAT NA RNN Haut Poitou

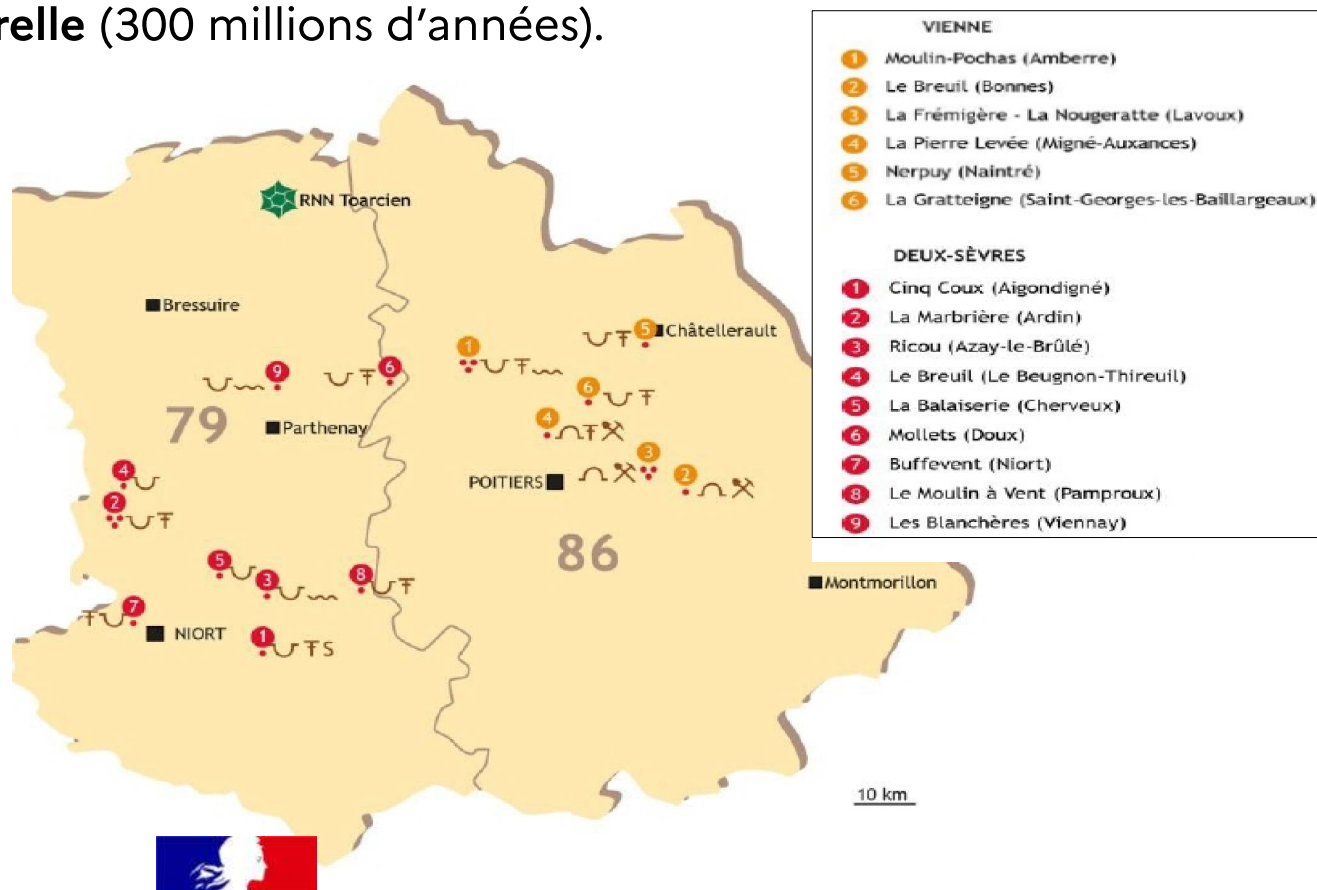


La Réserve Naturelle Nationale du Haut Poitou vise à **présenter sur plusieurs sites représentatifs les grandes étapes de l'histoire géologique régionale**. Il s'agirait de l'une des **seules RNN en France présentant une telle dimension temporelle** (300 millions d'années).

Certains sites sont rares ou uniques à l'échelle régionale, d'autres considérés comme des références nationales ou internationales

Projet interdépartemental d'environ 140 ha répartis sur 15 sites entre la Vienne et les Deux-Sèvres + RNN du Toarcien

6 sites concernés dans la Vienne (environ 35 ha)



Avancement des projets retenus au PAT NA RNN Haut Poitou

État d'avancement

- 1er comité de pilotage le 6 juillet 2021 : présentation projet et début concertation locale
- 1er cycle de réunions de concertation locale dans chaque commune du 3 au 13 mai 2022 => remplacement du site de Vouneuil-sur-Vienne par le site de Nerpuy à Naintré (en forêt domaniale, contact pris avec l'ONF)
- Finalisation de l'étude avant-projet fin 2022
- Avis favorable du CSRPN fin 2022
- Avis d'opportunité du CNPN favorable à l'unanimité le 24 mai 2023
- Désignation en cours du préfet coordonnateur

A venir

2024 : Poursuite de la concertation et établissement du dossier d'enquête publique (stabilisation des périmètres des sites, définition des dispositions réglementaires à intégrer au décret)

2025 : fin procédure locale, lancement procédure nationale : consultation interministérielle et décret de création de la RNN

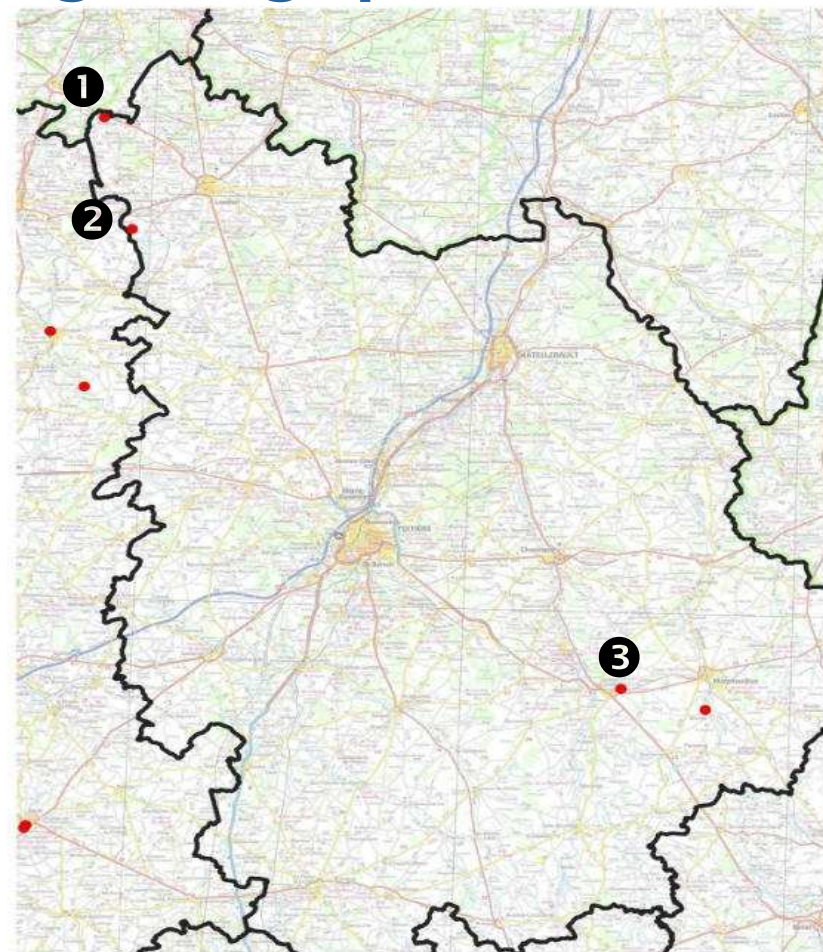


Avancement des projets retenus au PAT NA

Liste départementale géologique

3 sites concernés, lancement en 2024

Nom du site	Commune
Calcaires du jurassique moyen des Treilles	Pouançay
Calcaires du jurassique moyen de La Grève	Saint -Laon
Résurgence et perte de la Font Serin	Lussac-les-Châteaux



Mise en œuvre Pilier 1 du PAT NA :

**3 / Méthode d'identification des
enjeux de protection à
l'échelle régionale et départementales
(mesure 03-B)**



Méthode d'identification des enjeux de protection

Les principes à décliner...

Etude Hotspots :

- **Identifier les enjeux de biodiversité majeurs (hiérarchisation régionale) :** étude Hotspots « enrichie » en intégrant notamment l'ensemble des espèces PNA et avec des déclinaisons sur les thématiques zones humides et forestières.
- **Confronter ces enjeux de biodiversité avec les espaces protégés actuels, avec les pressions** (artificialisation définitive de sols) : secteurs à enjeux encore non protégés, menacés par l'artificialisation

Prendre en compte les éléments de connaissance locaux : espaces identifiés par les collectivités (dont éléments issus « schémas ENS », des TVB locales) ou les autres acteurs, stations botaniques identifiées par les CBN, éléments issus de la SCAP 2011, données PNA (si spatialisées)...

Cadrage de la démarche en équipe projet régionale

Méthode à valider en CSRPN début 2024

Déclinaison cartographique des secteurs à enjeux courant 2024 pour partage sur les territoires au 2ème semestre (par sous-territoires / thématiques /...)

Croiser avec les périmètres d'animation existants pour le portage des projets AP : sites Natura 2000, PNR, périmètre d'intervention des conservatoires, zone de préemption ENS, sites classés (grands ensembles paysagers), EPCI volontaires (initiatives locales) ...



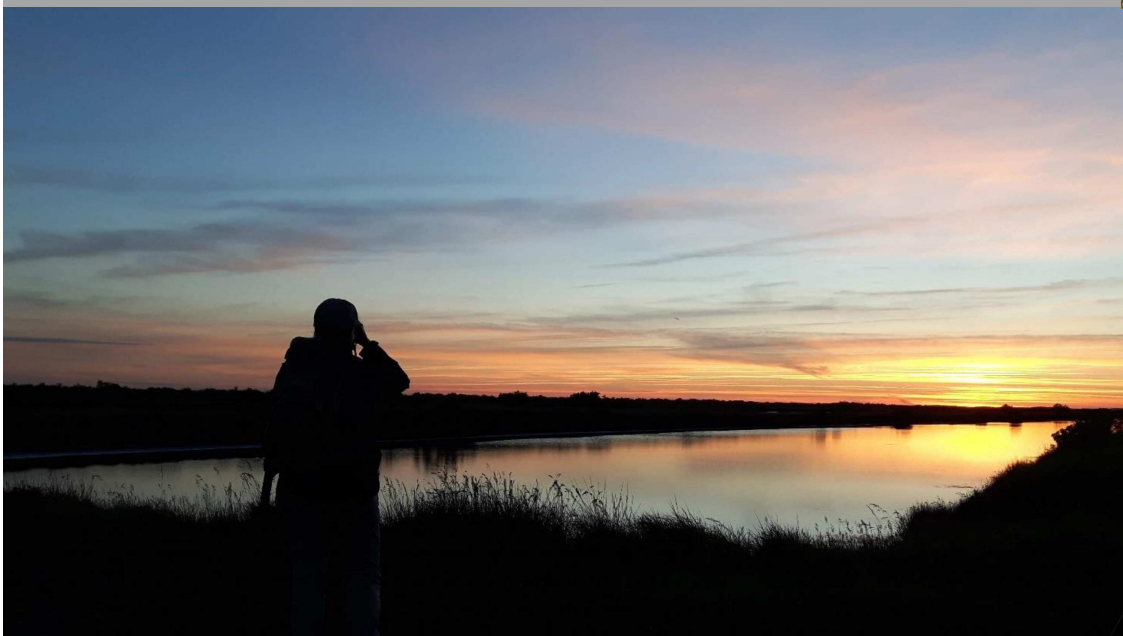
Méthode d'identification des enjeux de protection

Présentation HOTSPOTS

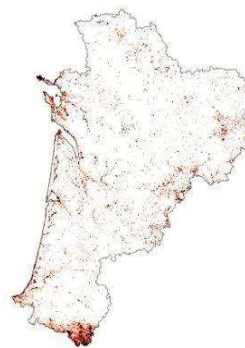
CBNSA / Jasmin DUCRY
LPO / Céline GRACIEUX



Hotspots de biodiversité et stratégie aires protégées en Nouvelle-Aquitaine



Agir pour
la biodiversité



CDAP Vienne 23/01/2024

Présentation de l'étude

Programme initié et financé par la Région et la DREAL



Programme co-porté par la LPO et le CBN Sud-Atlantique associant un grand nombre d'acteurs naturalistes du territoire



CONSERVATOIRES
BOTANIQUE NATIONAUX
SUD-ATLANTIQUE (coord.)
MASSIF CENTRAL
PYRENEES ET MIDI-PYRENEES



Agir pour
la biodiversité

Mené en 2019-2021 (2022) – Poursuite 2022-2025

Principales politiques visées :

- Stratégie nationale sur les aires protégées 2020-2030
- Politique de la Région Nouvelle-Aquitaine et stratégie CEN pour la préservation des espaces naturels remarquables
- Politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Départements



AMBITION 8
PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES & LA BIODIVERSITÉ

Les Engagements

- 25 nouvelles réserves régionales en 2030
- Surfaces **x2** en maîtrise foncière sur les zones prioritaires

Actions envisagées

- Identifier les **zones prioritaires de conservation des espaces naturels**
- Accompagner les collectivités dans la **reconquête de la biodiversité**

NEOTERRA
Feuille de route NEOTERRA 2019-2025

Ambition n°8 de la feuille de route NEOTERRA (9 juillet 2019)

Atouts et limites de l'outil hotspots

Atouts

Travail unique **d'analyse globale et systématique** des enjeux de biodiversité à l'échelle de la région

Approche fine à l'échelle de 1 km² (affinant considérablement les travaux nationaux réalisés à la maille de 100 km²)

Mobilisation sans précédent de 14 millions de données + modélisation visant à pallier les lacunes

Constitue un **outil de hiérarchisation spatiale des enjeux régionaux** et d'**identification des lacunes de protection** au service des territoires

Outil interactif et évolutif

Limites

Prise en compte **partielle de la biodiversité basée sur les espèces**

(flore vasculaire et des grands groupes faunistiques bien connus)

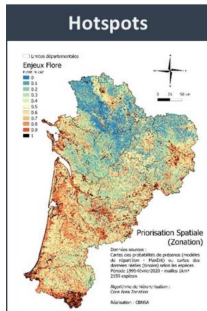
- ⇒ habitats, écosystèmes, paysages et continuités écologiques non pris en compte
- ⇒ poissons, mollusques, hyménoptères, diptères, champignons, lichens, mousses... non pris en compte

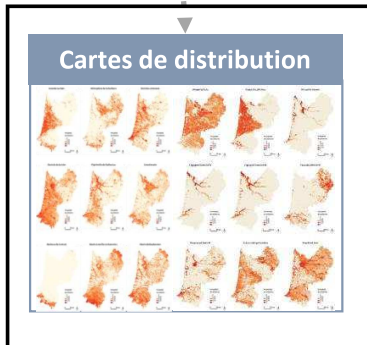
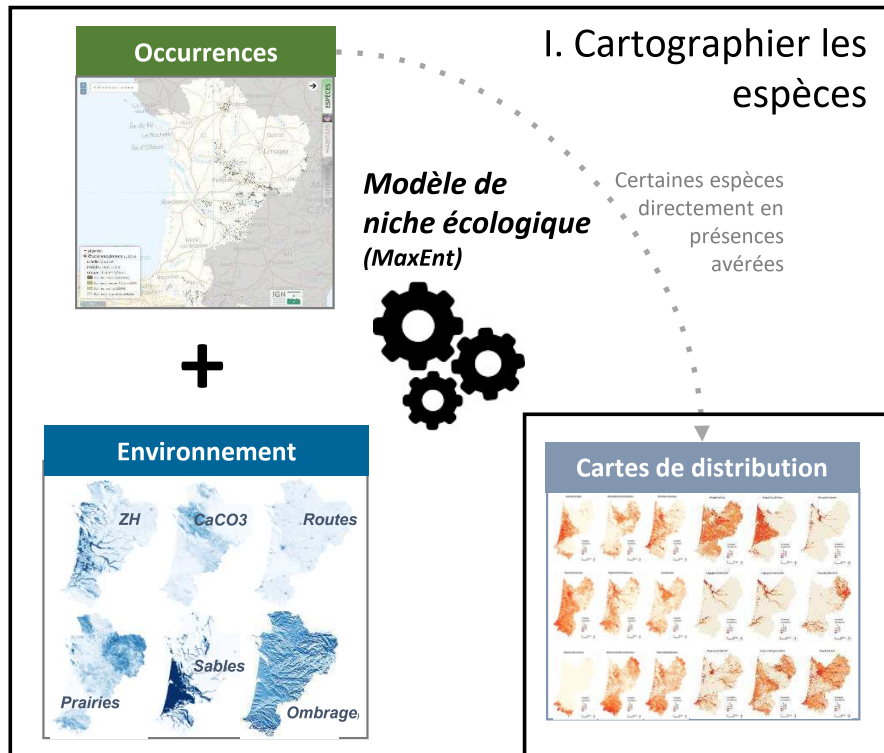
Travail **basé sur l'état actuel des connaissances**, les données rapidement mobilisables et la modélisation

- ⇒ lacunes de connaissance sur certains groupes ou territoires
- ⇒ approche parfois prédictive de présence des enjeux

Hiérarchise les **enjeux à l'échelle de la région à la maille de 1km²**

- ⇒ enjeux non évalués à l'échelle départementale ni locale
- ⇒ Implique des investigations complémentaires et la mobilisation de l'expertise locale pour affiner la localisation précise des enjeux

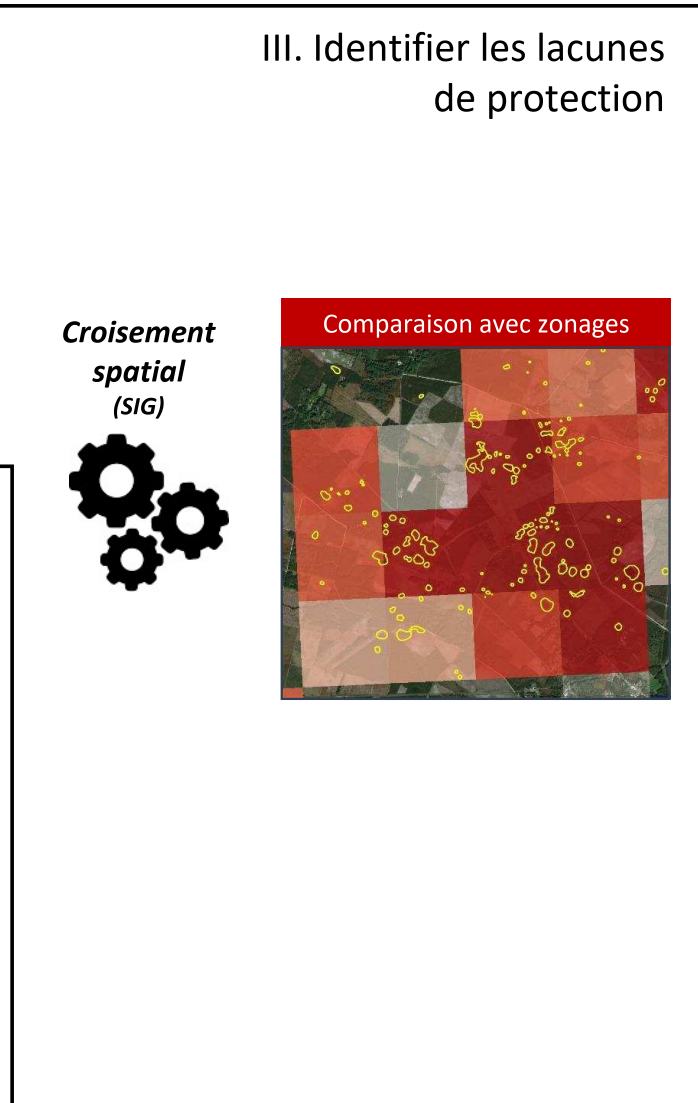
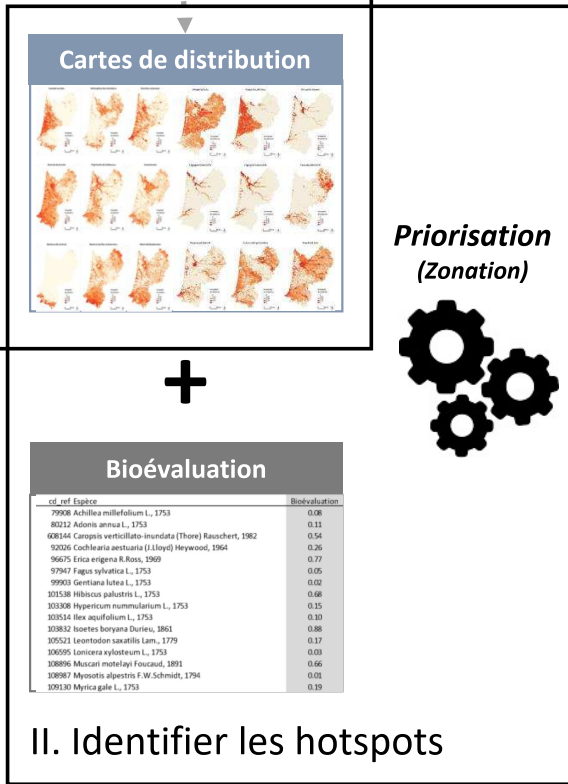
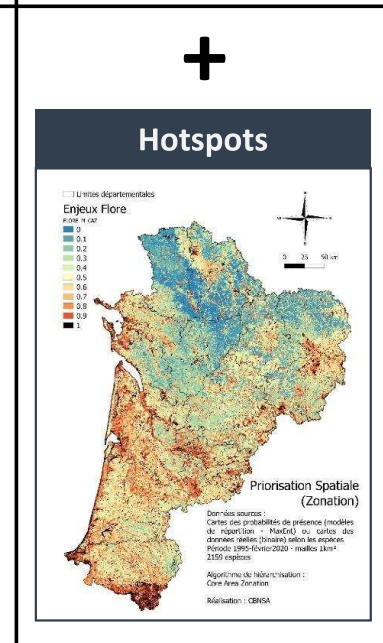
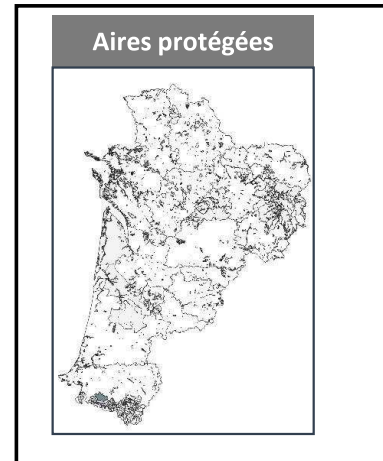




Bioévaluation

cf. n°l. Espèce	Bioévaluation
79906 Achillea millefolium L., 1753	0.08
80212 Adonis annua L., 1753	0.11
608154 Carexps verticillato-imbricata (Thore) Rauscher, 1982	0.54
32026 Cochlearia austriaca (L. Lloyd) Heywood, 1964	0.26
96675 Erica erigena R. Ross, 1969	0.77
97947 Fagus sylvatica L., 1753	0.05
99933 Gentiana lutea L., 1753	0.02
101538 Hibiscus palustris L., 1753	0.66
103308 Hypericum nummularium L., 1753	0.15
103514 Ilex aquifolium L., 1753	0.10
103832 Isotria medeoloides (L.) Britton, 1901	0.08
105523 Leonotodon saxatilis Lam., 1779	0.17
106095 Lonicera xylosteum L., 1753	0.03
108896 Musscari moteyayi Foucaud, 1891	0.66
108897 Musscari alpinum F. W. Schmidt, 1794	0.02
109130 Myrica gale L., 1753	0.19

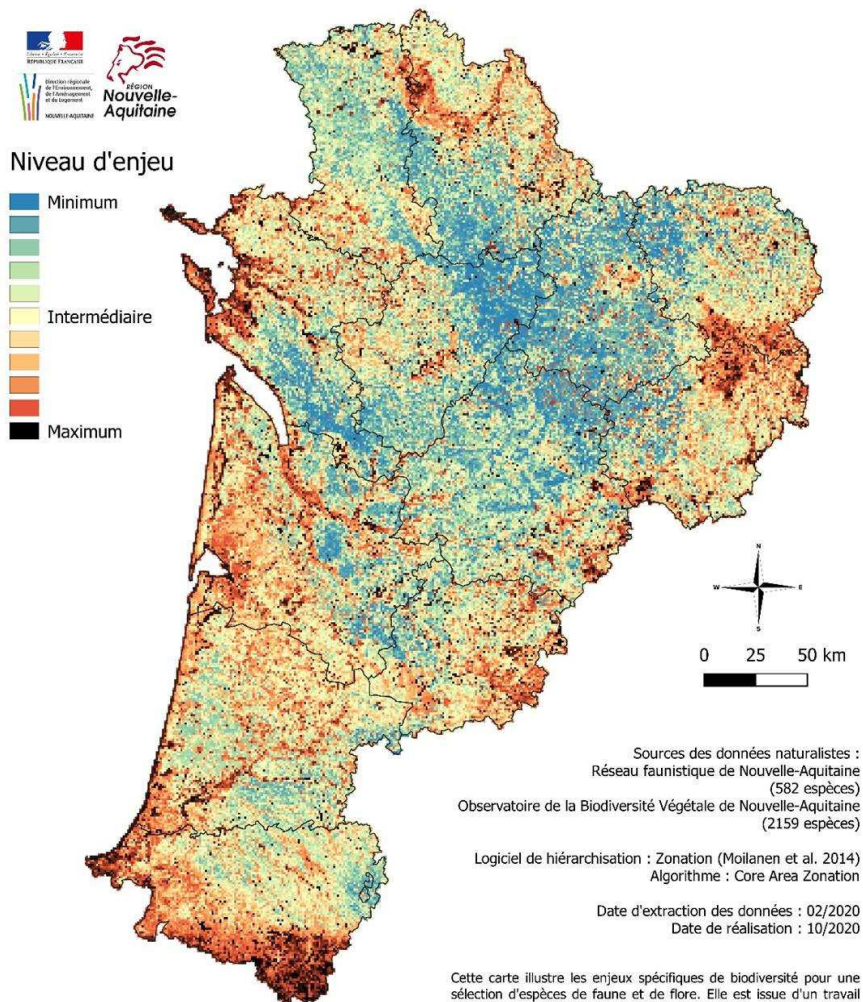
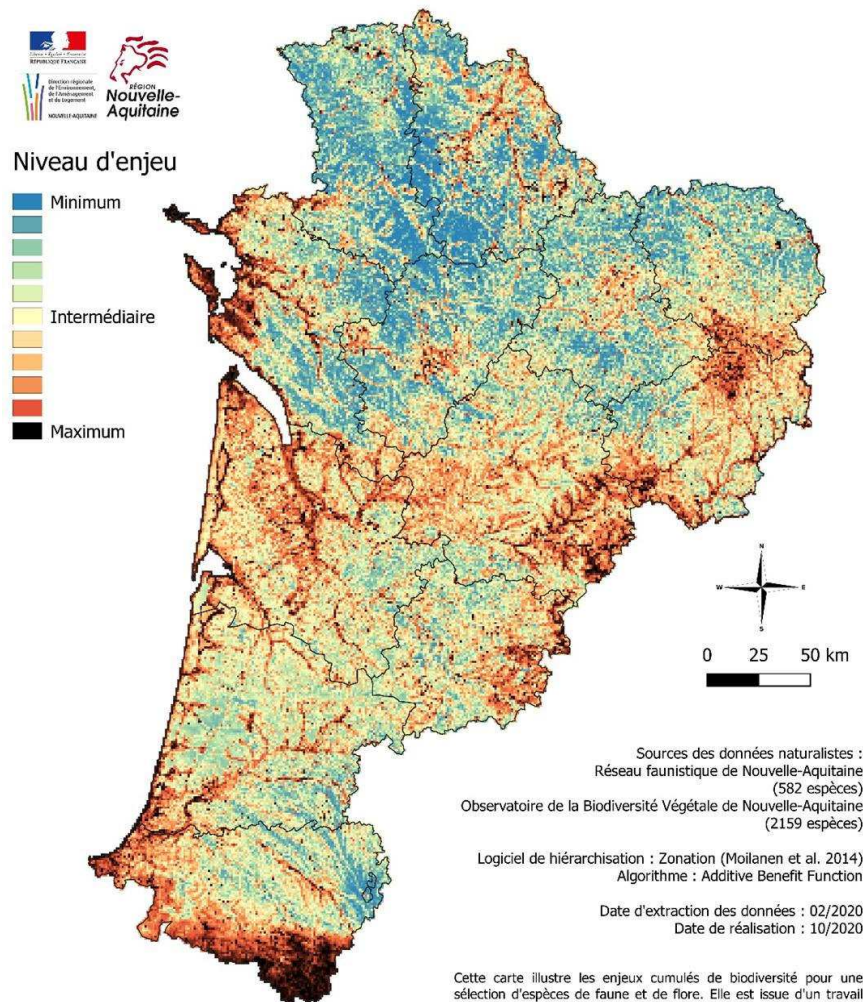
II. Identifier les hotspots



Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

Carte des enjeux cumulés de biodiversité

Carte des enjeux spécifiques de biodiversité

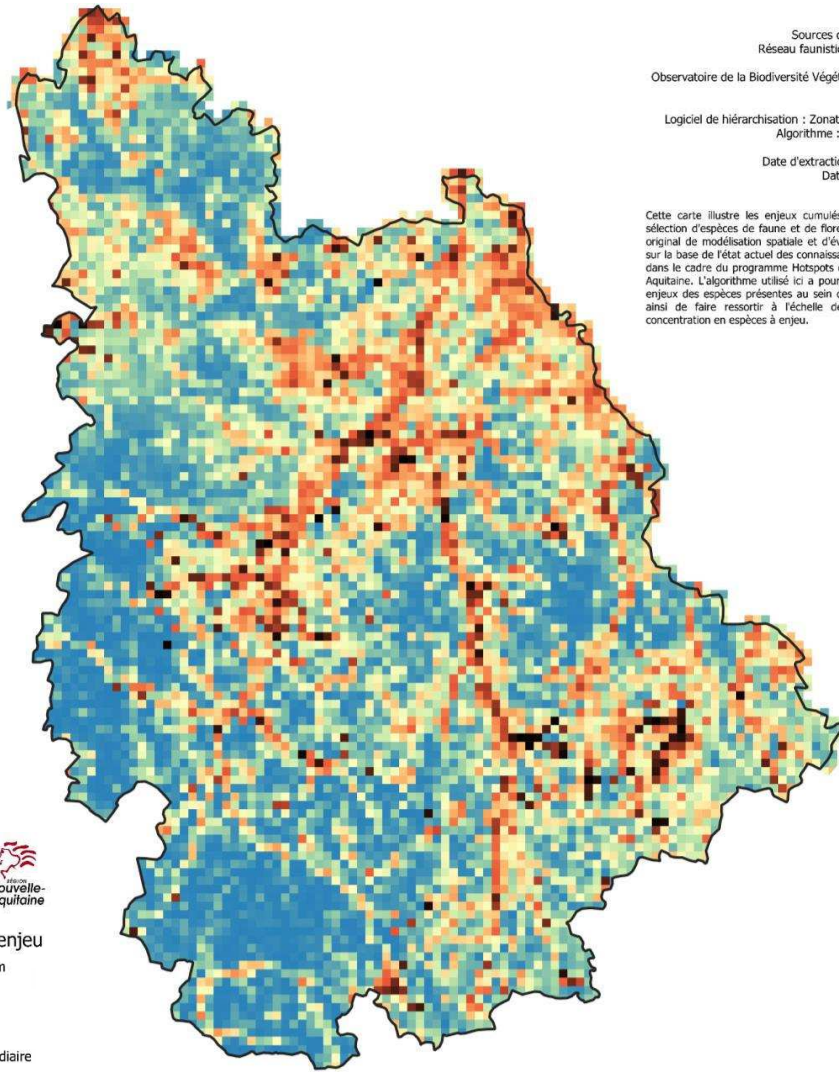


Cette carte illustre les enjeux cumulés de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme utilisé ici a pour propriété d'additionner les enjeux des espèces présentes au sein de chaque maille et permet ainsi de faire ressortir à l'échelle de la région les zones de concentration en espèces à enjeu.



Cette carte illustre les enjeux spécifiques de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme utilisé ici a pour propriété de conserver au maximum les cours de population pour chacune des espèces de la région et permet ainsi de faire ressortir des zones de faible richesse spécifique mais comportant au moins une espèce à fort enjeu.

Cartographie des hotspots régionaux de biodiversité dans la Vienne



Sources des données naturalistes :
 Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
 (582 espèces)
 Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
 (2159 espèces)

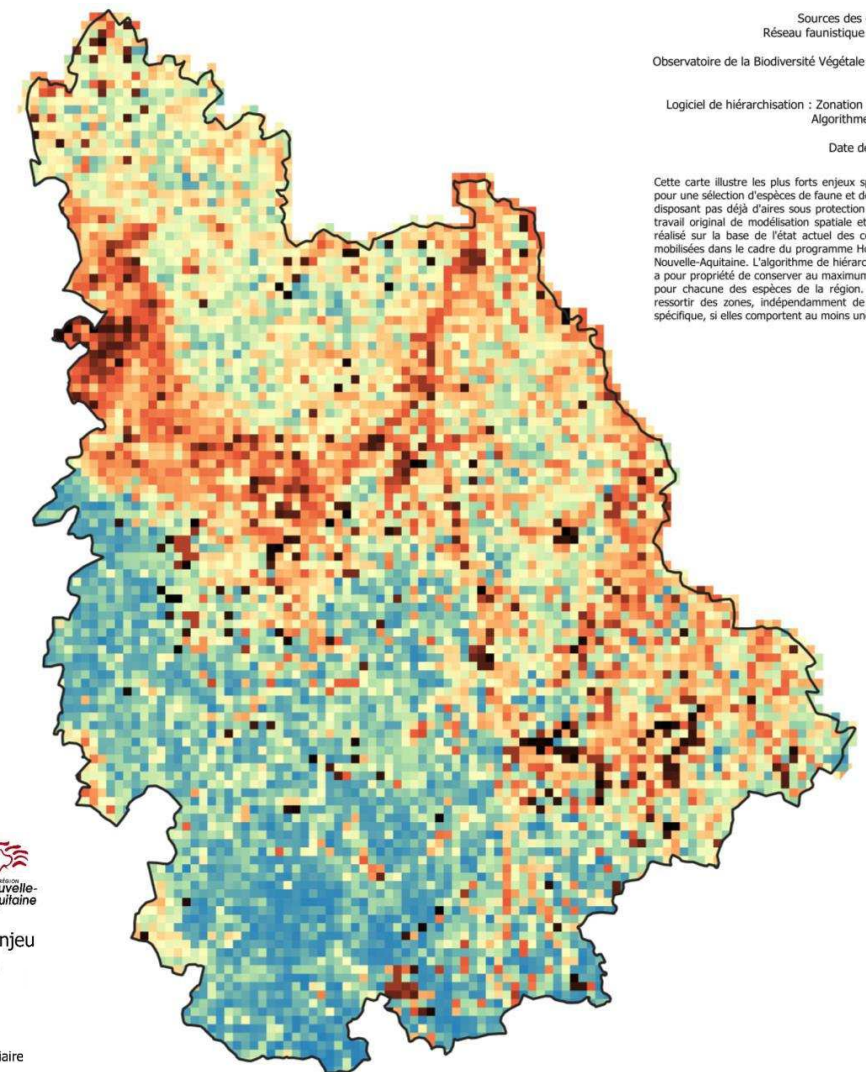
Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Moilanen et al. 2014)
 Algorithme : Additive Benefit Function

Date d'extraction des données : 02/2020
 Date de réalisation : 10/2020

Cette carte illustre les enjeux cumulés de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme utilisé ici a pour propriété d'additionner les enjeux des espèces présentes au sein de chaque maille et permet ainsi de faire ressortir à l'échelle de la région les zones de concentration en espèces à enjeu.



Enjeux cumulés
 (= richesse en espèces à enjeux)



Sources des données naturalistes :
 Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
 (582 espèces)
 Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
 (2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Moilanen et al. 2014)
 Algorithme : Core Area Zonation

Date de réalisation : 02/2021





Cette carte illustre les plus forts enjeux spécifiques de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore dans les mailles ne disposant pas déjà d'aires sous protection forte. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme de hiérarchisation spatiale utilisé ici a pour propriété de conserver au maximum les cœurs de population pour chacune des espèces de la région. Il permet ainsi de faire ressortir des zones, indépendamment de leur niveau de richesse spécifique, si elles comportent au moins une espèce à fort enjeu.



Enjeux spécifiques
 (présence d'au moins une espèce à fort enjeu)

Réseau actuel d'aires protégées « fortes » dans la Vienne

Aires protégées

 APPB	(748 ha - 0.106%)
 CEN_foncier	(516 ha - 0.073%)
 RNN	(147 ha - 0.021%)
 ENS	(221 ha - 0.031%)

Total aires protégées :
1 533 ha* soit 0,218 % du département

* Surface totale au sol, tous zonages confondus, chiffres 2021 à consolider

Aires protégées prises en compte

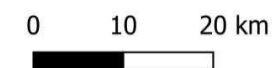
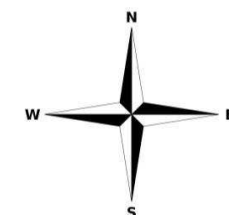
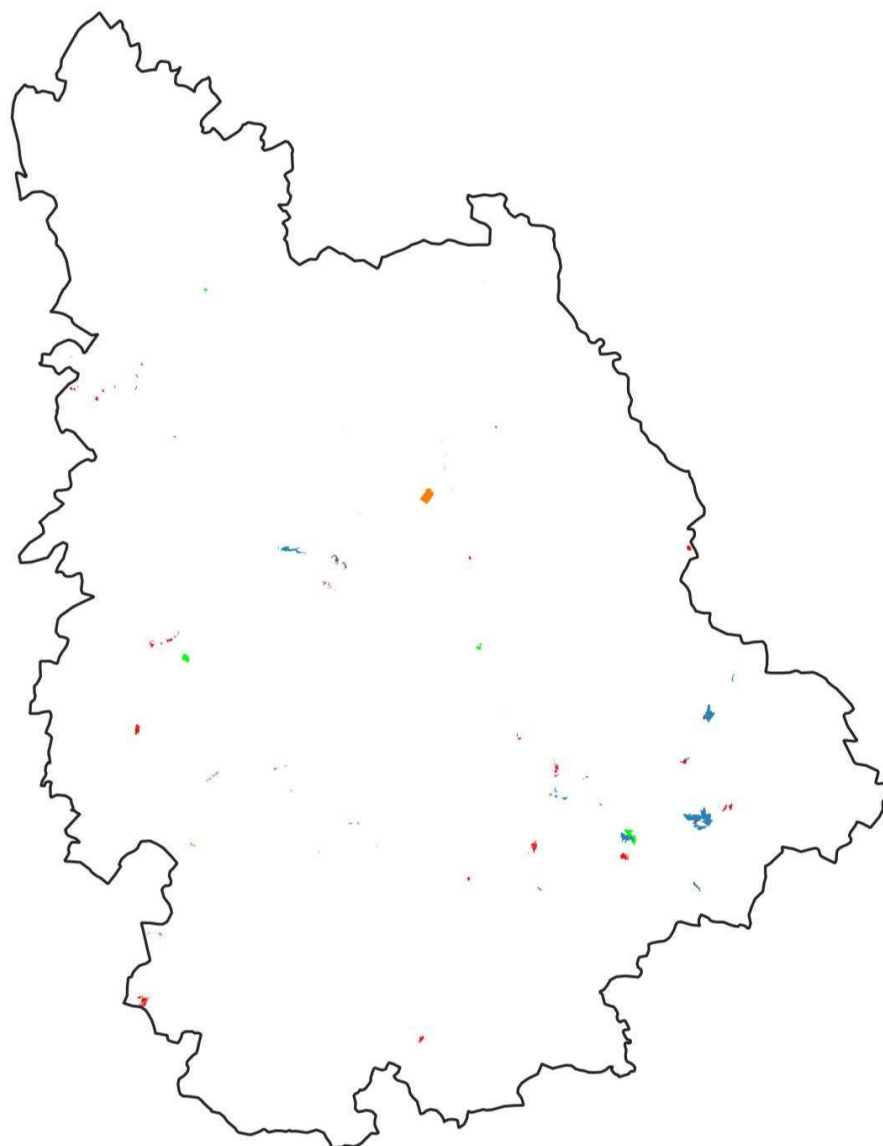
Aires sous protection forte

- Cœur de Parc national
- Réserve naturelle (RNN et RNR)
- Réserve biologique (RBI et RBD)
- Réserve de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Autres aires protégées prises en compte

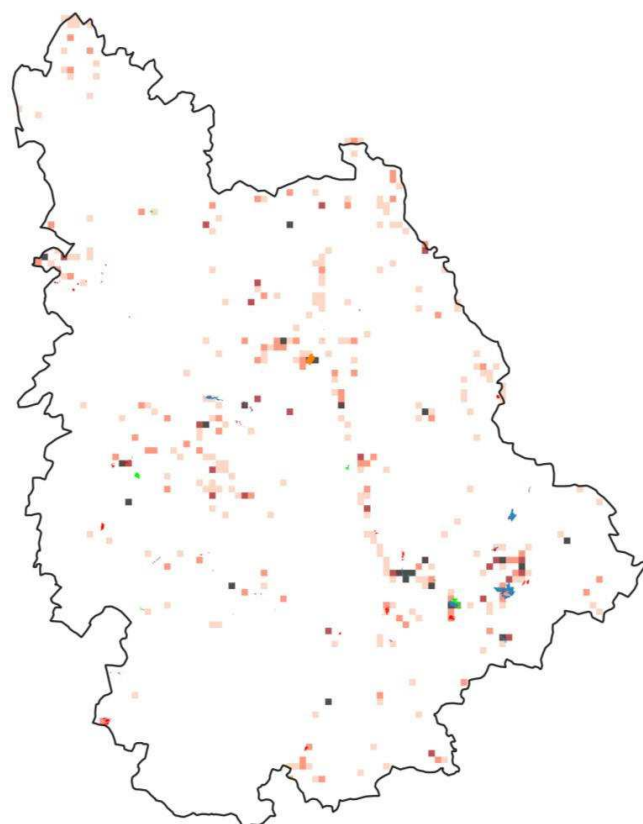
- Sites du Conservatoire du littoral (CEL)
- Sites du Conservatoire d'espaces naturels (foncier)

* *Espaces naturels sensibles (ENS) [212 ha sous maîtrise foncière du CD86]*

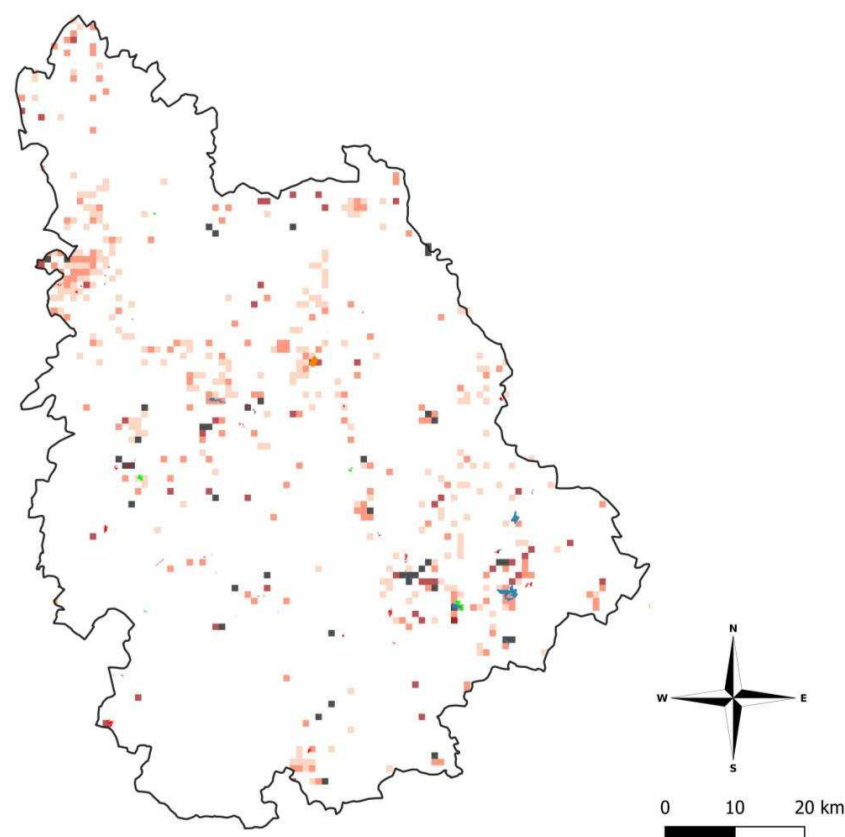


Lacunes de protection dans la Vienne (pour les enjeux les plus forts)

Enjeux cumulés
(= richesse en espèces à enjeux)



Enjeux spécifiques
(présence d'au moins une espèce à fort enjeu)



Les mailles en noir et en rouge illustrent les zones avec la **plus forte concentration* en espèces à enjeux**

* Présence avérée ou potentielle



Outil interactif en ligne Hotspots : <https://obv-na.fr/hotspots>

- **Visualiseur cartographique** accessible en accès réservé (organismes SINP) pour la consultation aux couches :
 - **Croisement avec les zonages de protection**
 - **Accès aux listes d'espèces à enjeux par mailles de 1 km²**
 - **Accès aux cartes de présences avérées et potentielles (pour les espèces végétales)**

- **Téléchargement direct des cartes** (rasters) et du rapport détaillant la méthode et les résultats



Accueil du visualiseur cartographique

Actualités ▾ L'observatoire ▾ Consulter ▾ Contribuer ▾ Ressources ▾ Dispositifs ▾ Partenaires ▾

DAVID Rémi

Agrandir/Réduire

Utiliser la carte en plein écran

Hotspots de biodiversité ?

Rechercher une commune

Choisir le fond de plan

Sélectionner les fonds de cartes (orthophotographies, ZNIEFF, etc.)

Carte

Cliquer sur la carte pour afficher les informations (espèces, probabilité et bioévaluation) par maille de 1km

Cartographie des hotspots

Afficher les cartes des hotspots de biodiversité (flore et faune)

Cartographie des espèces

Afficher la répartition avérée ou potentielle d'une espèce végétale ainsi que les indicateurs 'Richesse taxonomique' et 'Pression d'observation' (flore)

HOTSPOTS

Hotspots de biodiversité

- Enjeux cumulés de biodiversité floristique et faunistique
- Enjeux spécifiques de biodiversité floristique et faunistique
- Enjeux cumulés de biodiversité floristique
- Enjeux spécifiques de biodiversité floristique
- Enjeux cumulés de biodiversité faunistique
- Enjeux spécifiques de biodiversité faunistique

— Légende :
Enjeux cumulés de biodiversité floristique et faunistique

- inférieur à 0.1
- entre 0.1 et 0.2
- entre 0.2 et 0.3
- entre 0.3 et 0.4
- entre 0.4 et 0.5

jeudi 28 septembre

Afficher les 6 cartes d'enjeux de biodiversité

Choix des zonages d'aires protégées/classées/etc. disponibles

Rechercher une commune

Zonages

PARCS ET RÉSERVES

- Parc National des Pyrénées
- Parcs Naturels Régionaux
- Parcs Naturels Marins
- Réserves Naturelles Nationales
- Réserves Naturelles Régionales
- Réserves Biologiques (intégrales et dirigées)

SITES N2000 ET ZNIEFF

- Sites Natura 2000 (ZSC)
- ZNIEFF Type 1
- ZNIEFF Type 2
- ZNIEFF des régions limitrophes (types 1 et 2)

AUTRES ZONAGES

- Sites du CEN Nouvelle-Aquitaine
- Sites du Conservatoire du Littoral 04/05/2020
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- Arrêtés Préfectoraux de Protection d'Habitats Naturels
- Sites classés
- Sites inscrits
- Limite terre-mer (2021 - Limite Haute du Rivage)

ESPACES NATURELS SENSIBLES

- ENS Charente-Maritime 2021 (parcelles)
- ENS Charente-Maritime 2021 (zones de préemption)
- ENS Dordogne 2021 (sites)
- ENS Gironde 2021 (sites)
- ENS Gironde 2021 (zones de préemption)
- ENS Landes 2021 (sites)

HOTSPOTS

Hotspots de biodiversité

- Enjeux cumulés de biodiversité floristique et faunistique
- Enjeux spécifiques de biodiversité floristique et faunistique
- Enjeux cumulés de biodiversité floristique
- Enjeux spécifiques de biodiversité floristique
- Enjeux cumulés de biodiversité faunistique
- Enjeux spécifiques de biodiversité faunistique

FRANCE

MASSIF CENTRAL

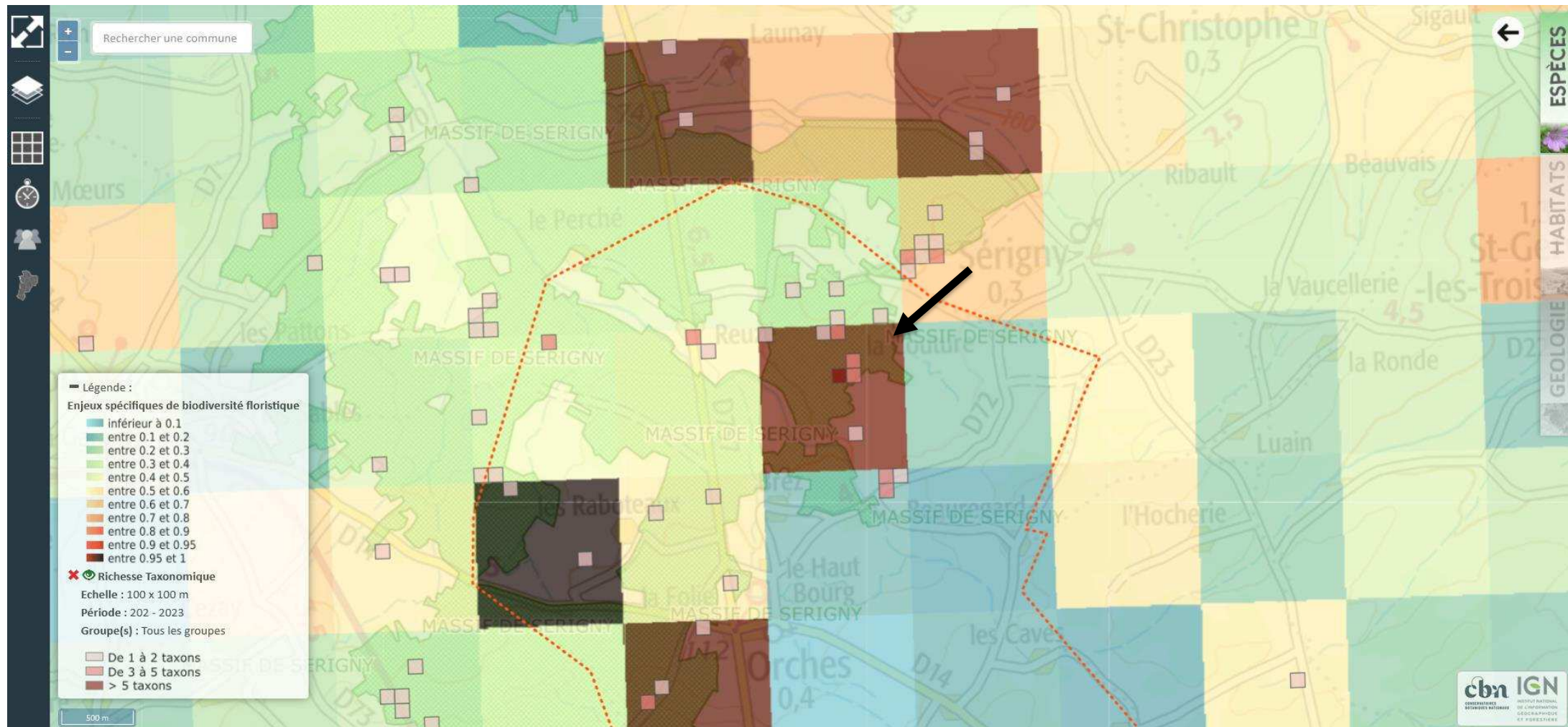
Golfe de Gascogne

Golfe du Lion

cbn IGN

Exemple de l'ensemble des aires de protection « forte » et Espaces Naturels Sensibles

Vienne > ourlets et pelouses sur sables calcaires



Vienne > ourlets et pelouses sur sables calcaires

Flore



Nom retenu	Probabilité	Bioévaluation	Bioévaluation x Probabilité ▼
Anemone pulsatilla L., 1753	Considéré comme avéré	0.63	0.63
Peucedanum gallicum Latourr., 1785	0.92	0.60	0.55
Serratula tinctoria L., 1753	0.91	0.59	0.53
Euphorbia angulata Jacq., 1789	0.76	0.70	0.53
Ranunculus auricomus L., 1753	0.82	0.59	0.48
Crataegus laevigata (Poir.) DC., 1825	0.82	0.59	0.48
Campanula rapunculus L., 1753	0.81	0.58	0.47
Dactylorhiza incarnata (L.) Soó, 1962	0.71	0.66	0.47
Scorzonera humilis L., 1753	0.85	0.55	0.47
Asphodelus albus Mill., 1768	0.78	0.60	0.47

Notes d'enjeux pour la maille E0496N6647 :

- Enjeux cumulés de biodiversité floristique et faunistique : 0.93
- Enjeux spécifiques de biodiversité floristique et faunistique : 0.97
- Enjeux cumulés de biodiversité faunistique : 0.87
- Enjeux spécifiques de biodiversité faunistique : 0.71
- Enjeux cumulés de biodiversité floristique: 0.93
- Enjeux spécifiques de biodiversité floristique : 0.97

Liste des espèces prises en compte dans cette étude pour la maille E0496N6647

1 espèce prise en compte comme avérée

Sans seuil de probabilité : 1499 espèces potentielles (flore : 1136, faune : 363)

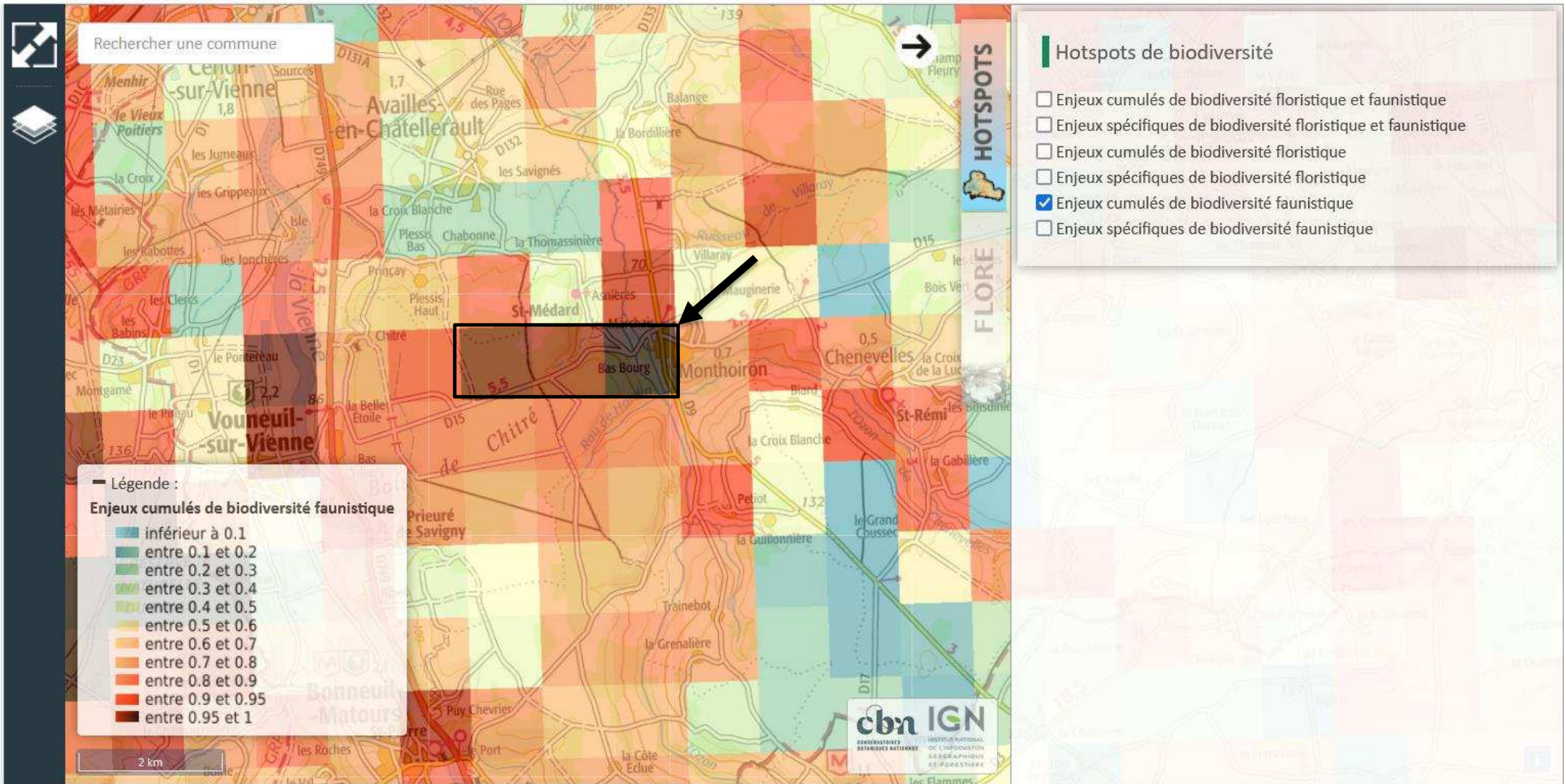
Avec un seuil de probabilité supérieur ou égal à 0,3 : 703 espèces potentielles (flore : 464, faune : 239)

Avec un seuil de probabilité supérieur ou égal à 0,5 : 317 espèces potentielles (flore : 140, faune : 177)



13

Vienne > massif forestier à enjeux faune cumulés



Vienne > massif forestier à enjeux faune cumulés



Bois de Chitré (source: Google earth)

Notes d'enjeux pour la maille E0517N6628 :

- Enjeux cumulés de biodiversité floristique et faunistique : 0.96
- Enjeux spécifiques de biodiversité floristique et faunistique : 0.85
- Enjeux cumulés de biodiversité faunistique : 0.99
- Enjeux spécifiques de biodiversité faunistique : 0.93
- Enjeux cumulés de biodiversité floristique: 0.94
- Enjeux spécifiques de biodiversité floristique : 0.70

Liste des espèces prises en compte dans cette étude pour la maille E0517N6628

Aucune espèce prise en compte comme avérée

Sans seuil de probabilité : 1551 espèces potentielles (flore : 1180, faune : 371)

Avec un seuil de probabilité supérieur ou égal à 0,3 : 1034 espèces potentielles (flore : 760, faune : 274)

Avec un seuil de probabilité supérieur ou égal à 0,5 : 792 espèces potentielles (flore : 558, faune : 234)

Faune

Nom retenu	Probabilité	Bioévaluation	Bioévaluation x Probabilité ▼
Gomphus simillimus Selys, 1840	0.99	0.80	0.79
Natrix maura (Linnaeus, 1758)	0.99	0.80	0.79
Gomphus graslinii Rambur, 1842	0.97	0.81	0.79
Lopinga achine (Scopoli, 1763)	0.9	0.85	0.77
Carterocephalus palaemon (Pallas, 1771)	0.95	0.80	0.76
Oxygastra curtisii (Dale, 1834)	0.97	0.76	0.74
Somatochlora metallica (Vander Linden, 1825)	0.99	0.74	0.73
Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	0.98	0.74	0.73
Hyla arborea (Linnaeus, 1758)	0.95	0.75	0.71
Speyeria aglaja (Linnaeus, 1758)	0.98	0.72	0.71

Flore

Nom retenu	Probabilité	Bioévaluation	Bioévaluation x Probabilité ▼
Dactylorhiza incarnata (L.) Soó, 1962	0.95	0.66	0.63
Fritillaria meleagris L., 1753	0.96	0.62	0.60
Colchicum autumnale L., 1753	0.95	0.62	0.59
Carex acuta L., 1753	0.99	0.60	0.59
Potamogeton bertholdii Fieber, 1838	0.98	0.60	0.59
Elymus caninus (L.) L., 1755	0.99	0.59	0.59
Acer platanoides L., 1753	0.99	0.59	0.58
Juncus subnodulosus Schrank, 1789	0.96	0.60	0.58
Ranunculus auricomus L., 1753	0.98	0.59	0.58
Draba muralis L., 1753	0.95	0.61	0.58

Pour plus de renseignements (contacts sur la méthode et l'outil)



Contacts pour l'expertise sur les territoires

- § Faune : associations locales
- § Flore : référents départementaux des CBNx

Contacts régionaux volet flore-habitats : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)

- Rémi DAVID (r.david@cbnsa.fr),
Biostatisticien
- Grégory CAZE (g.caze@cbnsa.fr)
Directeur scientifique



Contacts régionaux volet faune : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

- Aurélien BESNARD (aurelien.besnard@lpo.fr),
Coordinateur service connaissance DT Aquitaine
- Laurent COUZI (laurent.couzi@lpo.fr),
Responsable service connaissance



Mise en œuvre Pilier 1 du PAT NA :

4 / Projets et méthode pour alimenter

Les plans d'action suivants



Projets et méthode pour alimenter les plans d'action suivants dans le département

Ambition = atteindre 1 % de la surface du département de la Vienne en protection forte à l'issue du 2ème PAT 2025-2027

Sur la base de projets issus :

- des propositions des acteurs locaux et des collectivités
- de l'étude hotspots et de la cartographie des secteurs à enjeux de biodiversité

Avec une concertation à mener via des groupes de travail avec les acteurs locaux courant 2024



Projets et méthode pour alimenter les plans d'action suivants dans le département

Propositions d'actions 2024 :

- Réunion(s) avec l'ensemble des EPCI du territoire : présentation SNAP, du PAT, des projets de classement en cours et à identifier sur leur territoire, mobilisation des acteurs
 - Composition : collège État + EPCI
 - 2eme trimestre 2024 : 1 seule réunion ou 1/EPCI/arrondissement?
- Groupe (s) de travail scientifique sur les résultats de l'étude hotspots / croisement enjeux locaux :
 - composition : DREAL/DDT86/CBNSA+ associations environnementales
 - 3eme/4eme trimestre 2024 : présentation des résultats de l'étude, identification des secteurs à enjeux, réflexion sur les possibles classements de ces territoires



Projets et méthode pour alimenter les plans d'action suivants dans le département

Propositions d'actions 2024 :

- Groupe de travail scientifique sur la révisions/mises à jour des APPB existants en Vienne :
 - composition : DDT86 + associations environnementales
 - 2eme trimestre 2024 : bilan, définition des besoins (mises à jour inventaire, des règlements), identification des leviers financiers possibles, des structures porteuses et du calendrier
- Groupe de travail scientifique sur les projets identifiés dans le 1^{er} PAT et non retenus car non matures :
 - composition : DDT86 + associations environnementales
 - 2eme trimestre 2024 : bilan, identification des études à mener, des outils de classement appropriés, identification des leviers financiers possibles, des structures porteuses et du calendrier
 -
- Groupe (s) de travail élargi avec les acteurs sur les projets identifiés
 - 1er trimestre 2025



Mise en œuvre Pilier 2 du PAT NA :
Amélioration du réseau d'aires protégées
5 / Focus sur des outils ou
mesures intéressant le territoire



Pilier 2 : Amélioration réseau d'aires protégées

- **Pilotage DREAL en lien avec les partenaires régionaux**
- **Mesures transversales :** connectivité entre Aires Protégées, réseau des gestionnaires et plateforme de ressources, évaluation et élaboration des plans de gestion, réactualisation des Arrêtés Préfectoraux, catalogue des pratiques et usages compatibles, prise en compte des AP dans les documents de planification, AP et stratégies d'adaptation au CC, Diagnostic d'Ancrage Territorial, EEDD, AP et recherche appliquée...



Pilier 2 : Amélioration réseau d'aires protégées

Présentation d'un outil d'appropriation : guide des outils de protection des espaces naturels

- Établi à la demande de plusieurs acteurs de Corrèze
- Fournir des supports pédagogiques lisibles et actualisés (guide ATEN de 2005 : Outils juridiques pour la protection des espaces naturels)
- Possibilité de départementaliser ce support (photographies, exemples, éléments chiffrés...)




PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGLEMENTAIRE	CONTRACTUEL	PORTER À CONNAISSANCE	FONCIER
---------------	-------------	-----------------------	---------

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE



Texte de référence
Articles L. 332-1 à L. 332-27, R. 332-1 à R. 332-29, R. 332-68 à R. 332-81 du Code de l'environnement,

Objectif
Une réserve naturelle nationale est un **outil réglementaire fort** qui pour vocation de préserver à long terme des milieux naturels exceptionnels, fonctionnels et écologiquement représentatifs, ainsi que des espèces à forte valeur patrimoniale, des patrimoines géologiques ou paléontologiques en les soustrayant à des pressions locales.

Création
Le classement en réserve naturelle nationale est établi pour une durée illimitée par décret (simple ou en Conseil d'État).
La procédure de création, de modification ou de déclassement d'une réserve naturelle nationale est menée par le préfet de département qui s'appuie sur ses services déconcentrés en charge de la protection de la nature. Sous l'autorité du préfet, ces derniers :

- définissent un dossier d'avant-projet (comprenant notamment la justification scientifique de la protection, un périmètre de classement et la réglementation envisagée) destiné à l'examen du conseil national de protection de la nature ;
- mettent en place une phase préalable de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés ;
- élaborent un dossier d'enquête publique ;
- procèdent aux différentes consultations réglementaires ;
- procèdent aux mesures de publicité et de notification.

Un périmètre de protection peut être instauré autour de la réserve naturelle. Il est établi par arrêté préfectoral, après consultations et enquête publique.

Pilier 2 : Amélioration réseau d'aires protégées

Evaluer / actualiser certains APPB anciens (mesure 7 C)

En Vienne

15 APPB existants

Surface totale : 713 ha

COMMUNES	LIEUX	DATES ARRÊTE
Lussac-les-Chateaux	Coteaux des grands moulins	10/12/1984
Lussac-les-Chateaux	Coteau de la Léproserie	09/01/1989
Lussac-les-Chateaux	La Garenne	09/01/1989
Lussac-les-Chateaux	Croix de l'Age Bourget	09/01/1989
Sillars	Bassetière	09/01/1989
Sillars	La Loeuf	09/01/1989
Bethines	Bois du Paradis et Mare du Moulin de St Maixant	15/03/1991
Lathus	Portes de l'enfer	07/06/1991
Haims	Brande de la Pierre-La	30/08/1991
Saulge	Etang de Beaufour et de Léché	12/02/1997
Saulge,Lathus,Montmorillon	Landes Ste Marie	20/05/1997 12/10/1998 (modifications)
Senille	Pieds Grimaud	07/05/1998
Montamisé	Ensoulesse	14/01/1994 17/05/2005 (complément)
Montmorillon	Tourbières des Régeasses	29/06/2012
Migné-Auxances	Les Lourdines	16/05/2018

Pilier 2 : Amélioration réseau d'aires protégées

Evaluer / actualiser APPB

Des APPB « vieillissants » : la quasi totalité date d'avant 2000

Un manque de suivi régulier :

- Nécessité de désigner la structure assurant le suivi
- Un suivi plus étroit si l'APPB est intégré à une zone Natura 2000 ou s'il s'agit pour tout ou partie de la propriété d'une structure (CEN, CD...)

Une obsolescence des contenus et connaissances :

- Evolution réglementaire : références abrogées, modifiées ou nouvelles
- Evolution des usages, des milieux naturels
- Affichage manquant ou détérioré (panneaux)

Opportunités (mobilisation fonds vert ?) :

- Possibilité d'agrandir les périmètres ou de créer de nouveaux APP
- Renforcer la connaissance scientifique des habitats et espèces, identifier les besoins de travaux de restauration/gestion des milieux
- Renforcer la pédagogie et la publicité

Modification APPB (= parallélisme des procédures)



Pilier 2 : Amélioration réseau d'aires protégées

Prise en compte du changement climatique dans la gestion des aires protégées (mesure 10-B)

**PRÉSENTATION GEREPI
Kevin LELARGE**





AIRE PROTEGEE & CHANGEMENT CLIMATIQUE

Kévin Lelarge, conservateur RNN et coordinateur site Ramsar Pinail

ÉVOLUTIONS HISTORIQUES ET FUTURES DES TEMPÉRATURES MOYENNES DE LA PLANÈTE

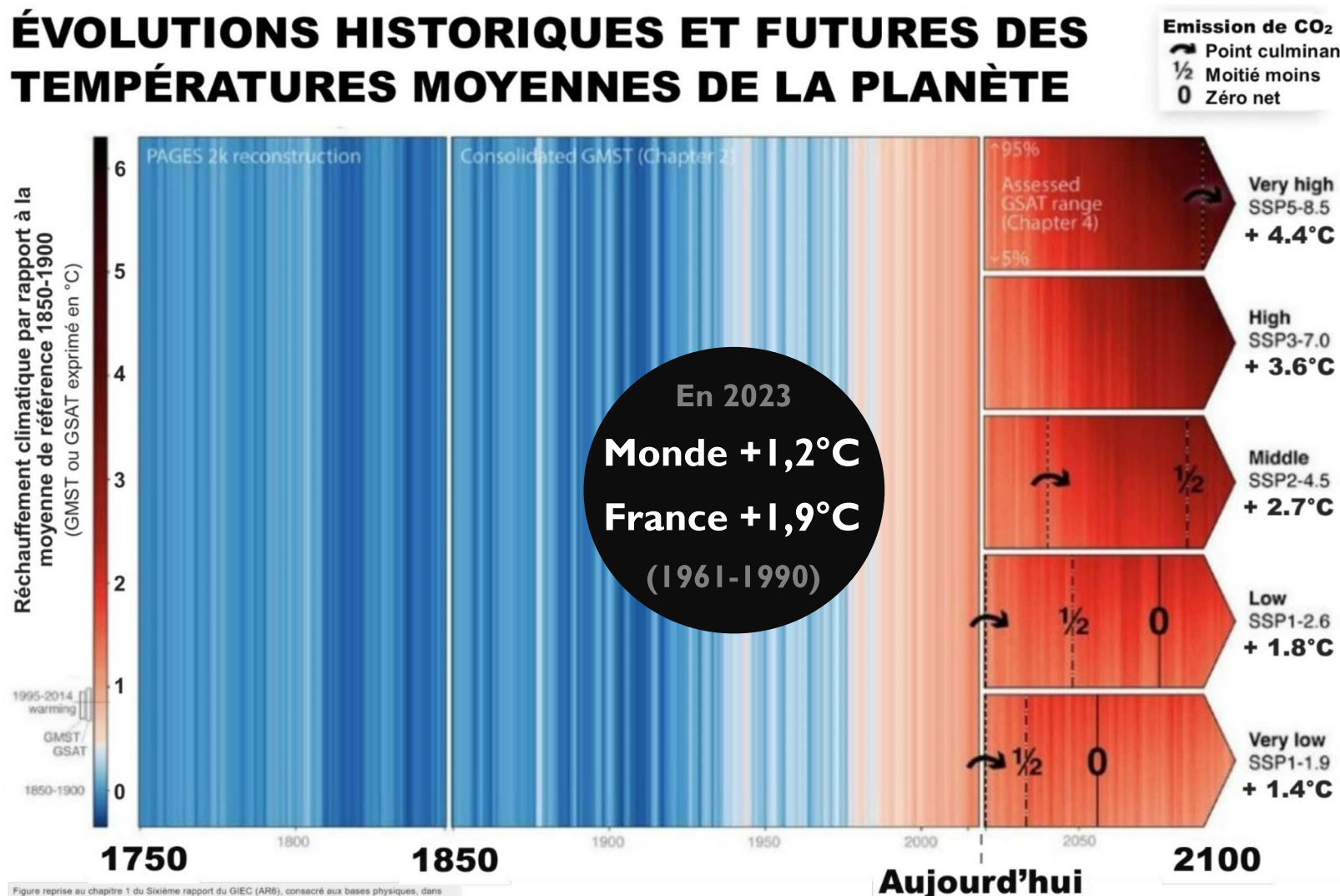


Figure reprise au chapitre 1 du Sixième rapport du GIEC (AR6), consacré aux bases physiques, dans laquelle le format graphique bien connu des « warming stripes » (Warming Stripes) imaginé par le climatologue Ed Hawkins, pour illustrer les évolutions possibles du réchauffement climatique du présent à 2100, à partir des anomalies de température en 1750. Source : AR6 (GIEC)

Extrait du 6ème rapport du GIEC 2021

Trajectoire de réchauffement de référence en France Métropolitaine (MTECT, 2023)

+2 °C en 2030 ; +2,7 °C en 2050 ; +4 °C en 2100



Réserve Naturelle
PINAIL

AIRE PROTEGEE & CHANGEMENT CLIMATIQUE

Déploiement d'une méthode de **GESTION ADAPTATIVE** face au changement climatique



Diagnostic de vulnérabilité

Plan d'adaptation

DOMAINES

- Patrimoine naturel
- Activités humaines
- Moyens de gestion

ECHELLES

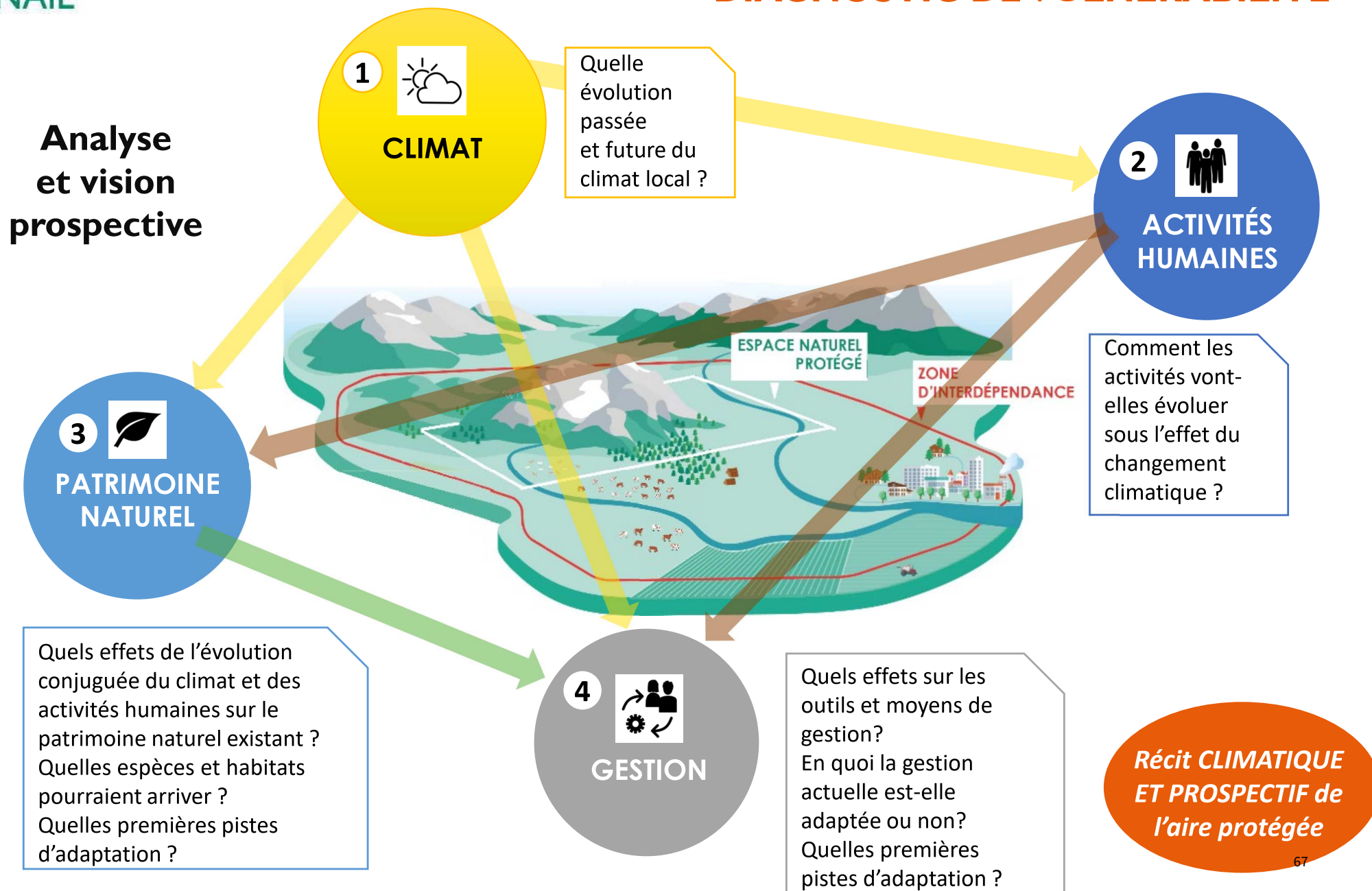
- Zone protégée
- Zone d'interdépendance





AIRE PROTEGEE & CHANGEMENT CLIMATIQUE

DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ





Réserve Naturelle
PINAIL

AIRE PROTEGEE & CHANGEMENT CLIMATIQUE

PLAN D'ADAPTATION



- Des espèces et milieux vont **disparaître**, d'autres vont **apparaître**, les **équilibres** vont être modifiés
- Il faut **se préparer** :
 - Aux disparitions : les documenter, trouver des zones de report, etc.
 - Aux arrivées : avoir des milieux fonctionnels, des corridors écologiques, surveiller, etc.

QUESTIONNEMENT SUR LA GESTION ACTUELLE,
DES OBJECTIFS AUX OPÉRATIONS

*Construction
ÉVOLUTIVE avec
incertitude*

**Vers une gestion
moins patrimoniale
et plus dynamique**

"Le bateau Resist lutte contre le vent pour tenter de revenir à son point de départ. Le vent et les vagues poussent le bateau Accept vers des lieux inconnus. Le capitaine du bateau Direct utilise les conditions pour se diriger vers un nouvel endroit de son choix."

De la protection des habitats/espèces justifiant la création de l'aire protégée à des espaces de nature fonctionnelle ?



Réserve Naturelle
PINAIL

LE PINAIL

VERS LA TRANSFORMATION DU MODÈLE DE GESTION



S'adapter & faire sa part pour atténuer



AIRE PROTEGEE & CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réserve Naturelle
PINAIL

Août 2016

Août 2019

Août 2022

Assec plus précoce, intense et long
Rechargement hivernal plus faible et aléatoire
Extrêmes climatiques, répartition et phénologie des espèces, etc.

Perte de fonctionnalité de la zone humide





LE CLIMAT DU PINAIL D'ICI 2050 À 2100

(Modèle selon RCP 8,5 - Source CNRS)

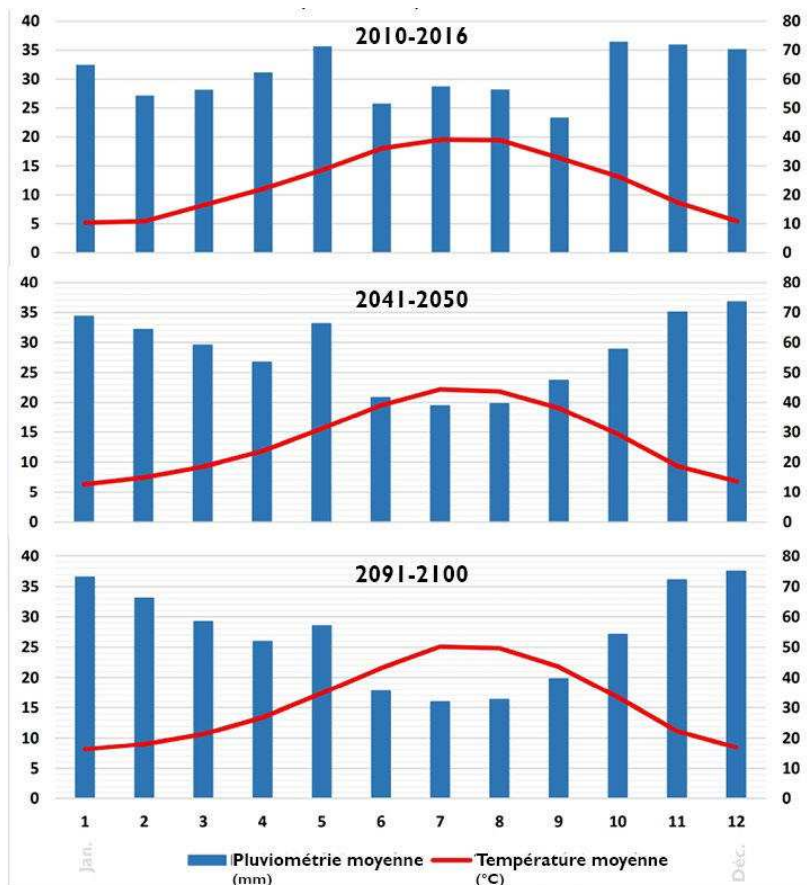
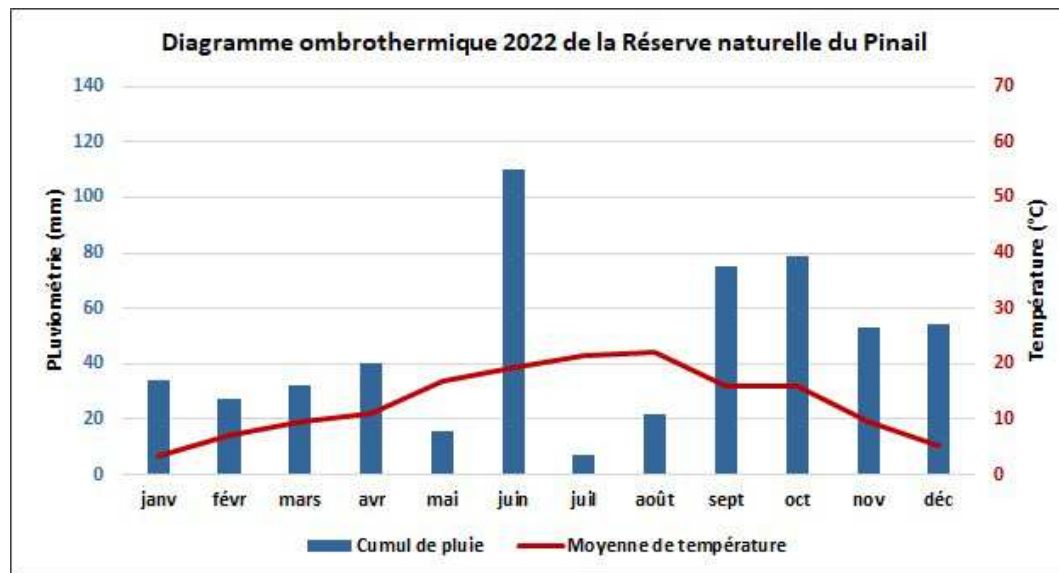


Diagramme ombrothermique 2022 de la RNN Pinail



« La définition même d'un climat pourrait disparaître au profit d'une instabilité météorologique chronique »

Importance des événements extrêmes comme facteurs limitants pour la survie des espèces



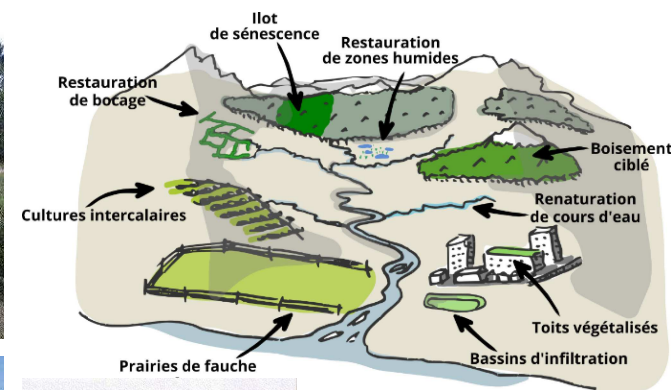
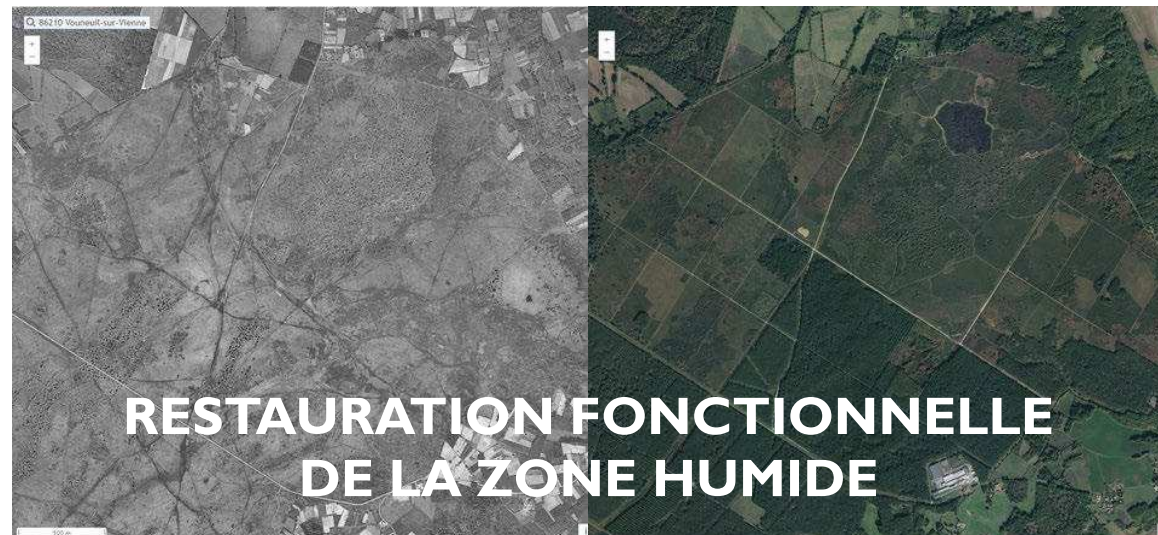
Réserve Naturelle
PINAIL

AIRE PROTEGEE & CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACTIONS PHARES D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION



**GESTION BAS CARBONE DE
LA RÉSERVE NATURELLE**



© OIEau 2019



Solutions Fondées
sur la Nature et
« sans regret »

Gouvernance du PAT NA

Comité stratégique PAT NA
DREAL, OFB, AE, RNA
= plateforme régionale Biodiversité

COPIL PAT NA

Coordination DREAL

PILIER 1 : Extension réseau AP

PILIER 2 : Gestion réseau AP

DREAL = animation auprès des pilotes
d'action / partenaires

Échelle départementale

- Travail avec DDT
- Mise en place
d'un GT avec
principaux acteurs
départementaux
(optionnel)
- CDAP

Échelle régionale

- Bilatérales avec
Région, CDL, CEN,
cor-rep RNF...
- GT Méthodo sur
l'identification des
secteurs à protéger

Consultation à
mi-parcours et en fin
de PAT

CSRPN

CRB



Éléments de calendrier 2024

1^{er} trim 2024	- 3^{ème} CDAP 86 : 23/01/2024
	- CSRPN : méthode d'identification des secteurs à protéger + état d'avancement mise en œuvre du PAT
	Poursuite des projets PAT 2024 : - lancement démarche APPB Sablons - lancement démarche liste géologique
2^e trim 2024	Poursuite des projets PAT 2024 : - APPB Sablons : concertation propriétaires + collectivités - liste géologique : concertation propriétaires + collectivités - approbation APPB Mazaire et Boisdichon
	Actions 2024 pour projets et méthode PAT 2025-2027 : - réunion(s) EPCI - GT scientifique projets non retenus 1 ^{er} PAT - GT scientifique APPB existants
	- CRB mi-2024 : état d'avancement du PAT
	Actions 2024 pour projets et méthode PAT 2025-2027 : - GT scientifique « étude hotspots »
3^e trim 2024	Poursuite des projets AP et reconnaissance Protection Forte en 2024 : - APPB Sablons : finalisation AP - liste géologique : finalisation AP
	Actions 2024 pour projets et méthode PAT 2025-2027 : - GT élargi acteurs locaux
4^e trim 2024	- 4^{ème} CDAP 86 : automne 2024
	- Évaluation PAT1 et début rédaction PAT 2 : fin 2024

CONCLUSION

